

DOSSIER

*Exploitation sexuelle
des mineurs et échanges
de services sexuels contre
rémunération : approches
et interventions*



Le BECCARIA

MICRO-OUVERT

Le parcours
de Judith, victime
d'exploitation sexuelle

C'EST LA LOI

Les infractions liées
à la pornographie juvénile
et le cas d'un adolescent

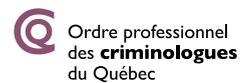


L'institution financière des criminologues

Une offre avantageuse,
pensée et développée
pour vos besoins
personnels.

Faites comme plusieurs
criminologues et profitez
de l'offre Distinction.

desjardins.com/criminologue
1 844 778-1795, poste 30



Protégez ce qui compte, à des tarifs exclusifs L'assurance pensée pour vous

Le partenariat entre l'Ordre
professionnel des criminologues
du Québec et La Personnelle vous
donne accès à des tarifs exclusifs,
non offerts au grand public, pour
vos assurances auto, habitation et
entreprise. **C'est la force du groupe
en action!**



Voici pourquoi choisir
La Personnelle

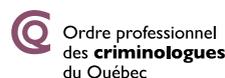


Parmi les **leaders**
en expérience client¹



Partenaire de **+200**
organisations

Demandez une soumission
lapersonnelle.com/opcq
1 888 476-8737



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

1. Étude comparative sur les assureurs auto/habitation en Ontario et au Québec – 2018 (par SOM) – Classement basé sur les principales marques d'assurance de dommages.

COORDINATION DU WEBZINE

Jasmine Forget-Renaud, crim

Geneviève Lefebvre, crim

COMITÉ DU WEBZINE

Mélissa Baërt, crim

Pierre Couture, crim

Jasmine Forget-Renaud, crim

Nadia Lachance, crim

Michelle Morissette-Adam, crim

Hélène Simon, crim

MISE EN PAGE

Bivouac Studio

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020; Bibliothèque nationale du Canada:

ISBN 978-2-9816479-3-1.

Convention de la Poste-Publications

1100, Boul. Crémazie Est, bureau 610, Montréal (Québec) H2P 2X2
Tél: 514 437-6727, 1 844 437-6727



Accéder au site
Web de l'Ordre
professionnel
des criminologues
du Québec

Le *Beccaria*, un webzine publié deux fois par année, est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à amener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

Sommaire

04 Mot de la présidente

07 Mot de la directrice générale

14 Des nouvelles de l'Ordre

18 Dossier | Exploitation sexuelle des mineurs et services sexuels contre rémunération: approches et interventions

18 Inspiration

Prévention du proxénétisme, chose possible ?

Engagement contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet: Le Comité ESEI du DPCP

L'exploitation sexuelle: nos pratiques cliniques dans le secteur jeunesse ont-elles évoluées selon les récents changements législatifs ?

Initiative du CAVAC de Montréal: Modèle de collaboration intersectorielle en matière d'exploitation sexuelle

Le Phare des AffranchiEs: une offre de services innovante !

44 Micro-ouvert

Le parcours de Judith, victime d'exploitation sexuelle

48 Table ronde

Les défis du travail de première ligne

Prévenir l'exploitation sexuelle: réflexion sur nos pratiques

57 C'est la loi

Les infractions liées à la pornographie juvénile et le cas d'un adolescent

60 Recherché

Exploitation sexuelle, stigmatisation et trauma: un trio qui écorche l'image de soi

Proxénétisme: Les mythes et réalités d'un marché clandestin

La traite de personnes dans les Laurentides: bref regard sur cette réalité

74 Portrait d'un criminologue

Une immersion au sein de la référence policière: Entrevue avec Geneviève Richard, criminologue au programme de référence policière du CAVAC de Lanaudière depuis 2016

79 Boîte à outils

Abus pédosexuels avec prise d'images: De l'espoir et du soutien pour les victimes

Le concept hégémonique de l'exploitation sexuelle et ses impacts en intervention

Réparer l'intimité blessée: dialogue dans le cadre de l'exploitation sexuelle chez les adolescents

La prise en charge des enfants et des adolescents victimes de violence sexuelle à la Fondation Marie-Vincent

100 Lus, vus et entendus pour vous

Mot de la présidente



Michèle Goyette,
criminologue

Présidente de l'Ordre professionnel
des criminologues du Québec



Déjà le deuxième numéro de notre webzine,
Le Beccaria.

Avez-vous lu notre premier numéro ?
Sinon précipitez-vous sur notre [site](#) pour
en prendre connaissance. Vous serez,
comme moi, fiers de notre profession, fiers
de nos professionnels et de tout ce qu'ils
accomplissent dans la société.

Sorti en plein début de pandémie, notre nouveau webzine n'a probablement pas eu toute l'attention qu'il méritait. Nous avions souhaité le lancer en grande pompe, afin de remercier en personne les auteurs, le comité de rédaction et le personnel qui y a œuvré, mais pandémie oblige, nous avons dû annuler l'évènement prévu à ce sujet le 19 mars dernier.

Je souhaite donc profiter de la parution de ce second numéro pour remercier les artisans du tout premier Beccaria. J'ai été impressionnée par la qualité des textes soumis

et la facture très soignée de notre webzine. Merci aux nombreux auteurs, ainsi qu'au comité du webzine, composé de M^{mes} Nadia Lachance, Mélissa Baert, Hélène Simon et M. Pierre Couture, qui a orchestré le tout, sous l'habile gouverne de M^{me} Jasmine Forget-Renaud, chargée d'affaires professionnelles, et M^{me} Geneviève Lefebvre, notre directrice générale et secrétaire.

Nous en sommes déjà à notre deuxième numéro, dont le thème est l'exploitation sexuelle des mineurs et échanges de

services sexuels contre rémunération : approches et interventions. Quel choix de thème judicieux de la part de notre comité de rédaction ! En effet, l'exploitation sexuelle des mineurs et les échanges de services sexuels contre rémunération sont des sujets qui touchent notre profession sous plusieurs angles. Il est intéressant de constater l'effervescence du développement de la connaissance dans ces secteurs, et de voir aussi différents projets de prévention et de soutien, notamment aux victimes d'exploitation sexuelle, émerger dans la province.

Le sujet de l'exploitation sexuelle des mineurs a tenu la manchette pendant plusieurs semaines à l'hiver 2016. On se souviendra que le point de départ avait été le nombre important de fugues de jeunes filles de centres jeunesse, qui se retrouvaient, pour une partie d'entre elles, impliquées dans des réseaux de prostitution au Québec et ailleurs au Canada. Cette situation avait mobilisé la classe politique et des actions concrètes en ont découlées : des changements importants à la *Loi sur la protection de la Jeunesse* ont été implantés en 2019, des collaborations plus intenses entre les corps policiers se sont réalisées, les centres jeunesse ont partagé leurs divers programmes de prévention ciblée auprès des adolescentes placées, etc.

Cet intérêt et ce désir de freiner l'exploitation sexuelle des mineurs ne se démentent pas, heureusement, tant et si bien qu'en juin 2019 l'Assemblée nationale créait la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. À ce jour, la Commission transpartisane a reçu plus d'une soixantaine de mémoires, et continue

ses audiences au cours des prochains mois. Chercheurs universitaires, organismes de soutien aux victimes, corps policiers, procureurs, organismes de défense des droits, la brochette d'organismes et de personnes ayant déposé des mémoires est impressionnante. Il sera intéressant pour nos membres de suivre les travaux de la Commission et les recommandations qui en découleront. La Commission s'intéresse aussi aux conséquences de l'exploitation sexuelle des mineurs sur le passage à la vie adulte.

L'exploitation sexuelle des mineurs touche nos membres de divers horizons. Le comité de rédaction de la revue a souhaité représenter les diverses facettes de notre intervention de criminologues face à cette problématique.

Nous avons donc la chance, grâce à ce numéro du Beccaria, de vous présenter en primeur un aperçu du développement des connaissances et des pratiques en matière d'exploitation sexuelle.

La variété des auteurs et des points de vue que vous y retrouverez est impressionnante. Peu importe votre secteur de pratique, vous y retrouverez des informations qui vous seront utiles et vous permettront d'améliorer votre connaissance de la problématique et des programmes porteurs, tant pour les victimes que pour les contrevenants. N'est-ce pas là le rôle de notre webzine ?

En terminant, je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des auteurs qui nous ont soumis leur article et bien sûr le comité de rédaction de la revue, qui encore une fois, nous a concocté un numéro qui nous rend fiers d'être criminologues !

Bonne lecture

En quête d'équilibre et de sens



**Geneviève Lefebvre,
criminologue**

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre
professionnel des criminologues du Québec

L'annonce du décret de l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 a engendré au Québec comme ailleurs dans le monde une onde de choc tant sur le plan personnel qu'organisationnel. Du jour au lendemain, les bureaux fermaient, les actions en cours cessaient et une bonne partie de nos repères disparaissaient. L'Ordre, tout comme les autres organisations, devait donner un sens à ce qui nous arrivait collectivement et mettre de l'avant les mesures requises pour y faire face au meilleur de ses connaissances et de ses moyens.

L'élaboration de plans d'action à court terme a vite pris le dessus afin d'évoluer tant bien que mal au gré des nouvelles informations rendues disponibles par l'INSPQ, la CNESST et le gouvernement du Québec. Agilité, priorisation des actions et faire autrement sont devenus nos leitmotivs sans jamais perdre de vue notre principale mission de protection du public.

D'emblée, l'Ordre a été soucieux de protéger ses employés en fermant ses bureaux et en préconisant le télétravail. Par la suite, il fallait réfléchir et voir comment soutenir les criminologues afin que ceux-ci soient en mesure d'effectuer leur travail au mieux dans les circonstances actuelles. Après analyse, nous avons décidé de suspendre temporairement les inspections professionnelles et de repousser de trois mois la fin de la période de référence pour le développement professionnel continu. En ce qui concerne les admissions au tableau de l'Ordre, nous les avons priorisées en accélérant le processus d'analyse des candidatures dont le diplôme donne ouverture au permis, selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*. L'objectif était et est toujours d'augmenter le bassin de professionnels disponibles alors que l'enjeu de la pénurie de la main d'œuvre est bien présent.

L'Ordre a également décidé à ce moment bien précis de son histoire, d'offrir un groupe de soutien et d'entraide aux criminologues animé par M^{me} Diane Borgia, criminologue et psychothérapeute. Ce groupe hebdomadaire a permis de donner un espace aux criminologues pour échanger sur leur réalité, briser l'isolement et s'entraider dans ce moment de grands bouleversements.

La communication étant un enjeu important en temps de crise, l'Ordre a publié une infolettre toutes les semaines, du mois d'avril au mois de juin 2020, avec en premier plan le mot de notre présidente, M^{me} Michèle Goyette, qui prenait soin de relater les différentes informations pertinentes aux membres. De plus, la présidente, autant que l'équipe de la permanence, a cherché à être informée des réalités vécues par les criminologues afin d'effectuer les représentations nécessaires pour trouver des solutions pragmatiques requises en temps de crise.

Ensemble on est plus fort !

Forts des constats révélés à la suite de catastrophes naturelles comme la crise du verglas, des recommandations mises de l'avant après l'apparition du SRAS (severe acute respiratory syndrome) en Ontario en 2003 et des leçons apprises lors de la tragédie du Lac-Mégantic, les dix ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines (DSMRH) ont débuté des rencontres

hebdomadaires avec une volonté de faire une différence pour la population et pour les professionnels au front pendant cette pandémie. Rapidement, offrir du soutien psychosocial de proximité aux employés et aux gestionnaires du réseau de la Santé et des Services sociaux est devenu un enjeu important. Pendant que le Dr Arruda, directeur national de la santé publique, parlait de l'importance de réduire la courbe des personnes infectées par la Covid-19, les dix ordres concernés parlaient de réduire la courbe des problèmes de santé mentale actuels et anticipés comme l'anxiété, la dépression et même le trouble de stress post-traumatique auprès de la population incluant le personnel de la santé et des services sociaux.

La Table DSMRH, comprenant 10 ordres professionnels, dont les criminologues, a eu l'opportunité de mettre en place des rencontres régulières avec certaines directions du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont la Direction de la planification de la main-d'œuvre et celle de la Direction générale des services sociaux. La volonté exprimée est de s'informer, s'influencer et surtout travailler en collaboration pour le mieux-être de la population.

Cette initiative est portée par une volonté de contribuer à une coordination locale, régionale et provinciale

d'aide et de soutien pour tous. Ces travaux avec le MSSS ont aussi permis de mettre sur pied un comité de travail sur la prévention de la détresse chez le personnel du réseau, comité auquel l'OPCQ participe activement.

L'Ordre a aussi été présent à d'autres instances notamment aux rencontres hebdomadaires de gestion de crise du Forum des directeurs généraux des ordres professionnels, présidé par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Ceci représente une occasion de partager avec les autres ordres et d'échanger sur les meilleures pratiques à mettre de l'avant tant pour continuer d'assurer la protection du public que celle de nos membres.

La diplomation: un enjeu pour l'Ordre

L'enjeu de la diplomation des étudiants en criminologie et de leur admission à l'Ordre est devenu un enjeu important lors de la première vague où plusieurs stages universitaires cessaient abruptement à cause de l'urgence sanitaire. D'emblée, l'Ordre et ses partenaires universitaires ont établi des modes de communications pour faire un état de situation et examiner les solutions envisagées par les universités pour compenser les acquis normalement effectués au cours des journées de stage manquantes.

L'Université de Montréal et l'Université Laval qui offrent un diplôme donnant ouverture au permis, tout autant que l'Université d'Ottawa et l'Université du Québec en Outaouais qui offrent des programmes de criminologie avec stage, ont mis de l'avant des mesures pour maintenir la diplomation notamment par l'élaboration de plans d'apprentissages personnalisés pour les étudiants concernés.

Conscient de l'arrivée de la 2^e vague, l'Ordre poursuit les rencontres interuniversitaires afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'engorgement de cohortes universitaires et que les étudiants terminent leurs études avec toutes les compétences et habiletés requises.

Il reste encore bien des incertitudes face à l'évolution de cette 2^e vague et à ses impacts sur les différents milieux de stages, entre autres, au MSSS, au MSP et dans les milieux communautaires. L'Ordre continue de suivre la situation de près avec ses partenaires.

Impacts de la pandémie mondiale

Il est évidemment trop tôt pour connaître l'ampleur et l'étendue des impacts de cette pandémie sur la population générale, sur les clientèles vulnérables, sur les professionnels dont font partie les criminologues, sur les services, sur les pratiques, sur les nouvelles formes d'intervention et sur les organisations. Qu'allons-

nous réellement apprendre de cette expérience? Je me permets dans les prochaines lignes de faire état de certains constats qui ne peuvent qu'être embryonnaires à ce stade-ci. D'autres sauront mieux que moi analyser cette pandémie, ce qu'elle aura créé, ce qu'elle nous aura permis d'apprendre, ce qu'elle aura détruit et ce qu'elle aura permis de transformer.

Nous pouvons brièvement mentionner que l'ensemble des organisations où œuvrent les criminologues ont ressenti des impacts liés à la pandémie. Rappelons que les criminologues exercent principalement dans les CISSS et CIUSSS particulièrement en centre jeunesse, auprès du ministère de la Sécurité publique et auprès d'organismes communautaires comme le Réseau des CAVACs. Les difficultés organisationnelles se sont multipliées lors de la 1^e vague demandant aux gestionnaires et professionnels d'innover pour permettre d'offrir leurs services malgré la distanciation sociale. De plus, les organisations communautaires et établissements avec hébergement semblent avoir été particulièrement touchés en devant fermer des services, des programmes et voire même leurs portes, comme ce fut le cas, entre autres, pour des organismes communautaires en dépendance.

Pour sa part, le *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse* et

directeurs provinciaux 2020 fait mention d'une diminution marquée de 20,5 % des signalements à la DPJ sur le territoire québécois du 1^{er} avril au 30 juin 2020, comparativement à l'année précédente. La fermeture de certains milieux qui forment normalement le filet social québécois aurait eu un impact quasi immédiat sur le nombre de signalements reçus à la DPJ. Le personnel des milieux scolaires, des organismes communautaires et les membres de la communauté qui sont en temps normal des témoins privilégiés capables d'agir et de dénoncer la situation des jeunes en besoin de protection, n'ont pu le faire.

De plus, l'augmentation de certains facteurs de risque, dont l'isolement, a créé des impacts notables entre autres sur l'augmentation de la violence conjugale envers les femmes au Canada, selon un article publié par le *Conseil du statut de la femme*. Cet article nous rappelle qu'entre le 1^{er} avril et le 4 mai 2020, neuf femmes ont été victimes de féminicides au Canada comparativement à 5 femmes l'an dernier.

Des impacts importants ont aussi été notés sur le fonctionnement du système pénal, dont le report de centaines de causes, l'augmentation de peines effectuées dans la communauté, la mise en place des auditions virtuelles, la baisse des demandes de libérations conditionnelles et sur les conditions d'incarcération comme l'absence

de visite ou l'isolement forcé de 14 jours. De plus, les éclosions dans plusieurs institutions ont créé de l'anxiété chez les intervenants comme chez la population carcérale.

Nous ne pouvons que rester vigilants et poursuivre nos efforts pour que l'aide et le soutien psychosocial soient offerts au moment opportun.

L'Ordre salue les solutions concrètes du gouvernement

En mai 2020, le gouvernement du Québec déposait son *Plan d'action : services psychosociaux et services en santé mentale en contexte de covid-19* (Plan d'action) et annonçait une aide d'urgence de 31,1 millions de dollars pour le rehaussement des services psychosociaux et des services en santé mentale. L'Ordre ne pouvait que se réjouir de cette annonce qui vise entre autres l'embauche de 300 nouvelles ressources dont des psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs, criminologues, conseillers en orientation, sexologues, etc.

Le ministère, lors de cette annonce, a aussi prévu des fonds d'urgence notamment de 20 millions de dollars aux organismes communautaires qui offrent des services communautaires de santé physique et mentale, de 2,5 millions de dollars pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et pour femmes violentées vivant de

multiples problématiques sociales et de 3 millions de dollars aux ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance.

D'autres annonces gouvernementales ont été mises de l'avant depuis le début de la pandémie entre autres, un investissement de 100 millions de dollars début novembre 2020 pour favoriser l'accès aux services psychosociaux et en santé mentale.

Sans vouloir faire état de tous les efforts déployés par le gouvernement provincial pour aider et soutenir les personnes fragilisées et vulnérables, particulièrement en ces temps difficiles, ces annonces de financement répondent à des besoins bien réels de la population québécoise.

Et si les criminologues pouvaient être davantage mis à contribution dans cet effort collectif...

En tant que directrice générale de l'OPCQ, je suis à la recherche constante d'équilibre et de sens pour d'un côté, assurer la protection du public et de l'autre côté, développer la profession de criminologue. Quand j'observe ce besoin criant de main d'œuvre et le peu de postes ouverts présentement aux criminologues, je ne peux m'empêcher de penser que les criminologues pourraient être davantage mis à contribution notamment dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

Depuis des dizaines d'années, les criminologues font partie des professionnels qui contribuent quotidiennement à offrir des services professionnels de qualité aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes.

Les criminologues ont les compétences, les habiletés et possèdent les activités réservées lorsque requis, pour œuvrer notamment auprès des personnes contrevenantes, personnes victimes d'actes criminels, des enfants en besoin de protection, des jeunes en difficulté, des personnes aux prises avec une dépendance, des personnes en situation d'itinérance, des personnes présentant des problèmes de santé mentale qui les rendent à risque de judiciarisation ou de victimisation.

Les criminologues veulent et peuvent contribuer davantage à offrir des services psychosociaux à la population du Québec.

Depuis le début de la pandémie, les criminologues ont su mettre

de l'avant leurs capacités d'adaptation en ajustant et développant au quotidien des pratiques innovantes pour remplir leurs obligations professionnelles tout en offrant des services de qualité à leur clientèle.

En terminant, je souhaite m'adresser aux criminologues que cette crise n'a pas épargnés. Cette situation extraordinaire que nous vivons a déstabilisé du même souffle vos vies personnelles et professionnelles. Vous n'êtes pas à l'abri de tensions familiales, d'isolement, de difficultés financières, de la maladie d'un membre de la famille ou des impacts de la perte de vie sociale. Vous savez comme moi que l'aide est disponible notamment sous forme de services de proximité, de programmes d'aide aux employés et de services spécialisés au public comme au privé.



L'outil numérique *Allez-mieux à ma façon* peut également être un site à consulter pour vous et votre clientèle.

Je vous souhaite de poser un regard bienveillant et rempli de compassion envers vous-mêmes, de reconnaître les signes de détresse psychologique et d'aller chercher de l'aide au besoin.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Geneviève Lefebvre, criminologue



Démystifier les normes d'équivalence d'admission à la profession

Pour plusieurs, la profession de criminologue est méconnue, voire inconnue. Elle alimente l'imaginaire et est souvent amalgamée au travail d'enquêteur, de policier ou le fameux « CSI ». Toutefois, bien que certains criminologues travaillent en milieux policiers, cette profession est spécifiquement orientée sur la relation d'aide, auprès de personnes délinquantes, victimes et/ou vulnérables.



**Jasmine Forget-Renaud,
criminologue**

Chargée d'affaires professionnelles
de l'Ordre professionnel des
criminologues du Québec

En effet, le criminologue est expressément formé pour offrir de l'aide et du soutien en contexte d'autorité, auprès d'individus n'ayant pas nécessairement de motivation aux changements. La formation permet d'assurer que le criminologue aura les compétences pour intervenir auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et d'individus présentant des problèmes de santé mentale, de dépendance, d'itinérance, de problèmes sexuels qui les rend à risque de judiciarisation ou de victimisation.

Plus précisément, le criminologue est particulièrement formé pour évaluer les facteurs criminogènes d'une personne et les effets d'un acte criminel, d'en ressortir

des conclusions et d'établir un plan d'intervention répondant à ses besoins. Il est capable d'intervenir auprès de clientèles souvent non volontaires afin de les soutenir et de favoriser leur intégration dans la société.

Le criminologue possède un champ d'exercice qui le distingue des autres professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. À la recherche d'une société plus juste et ouverte, il effectue des tâches importantes, exigeantes et complémentaires aux autres professions. L'Ordre doit donc s'assurer que les membres aient les compétences et les savoirs requis, afin d'exercer la profession avec justesse.

Les diplômes : voie d'accès traditionnelle

Le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et certificats de spécialistes des ordres professionnels* établit que trois diplômes permettent d'obtenir le permis de criminologue :

- 1 Baccalauréat en criminologie (B.Sc.) (orientation Intervention) de l'Université de Montréal;
- 2 Maîtrise en criminologie (M.Sc.) (option Intervention) de l'Université de Montréal, obtenue à la suite de la réussite de la propédeutique imposée depuis 1993 par l'université;
- 3 Baccalauréat en criminologie (B.A.) de l'Université Laval.

Ces diplômes offrent une formation qui correspond en tous points aux exigences en matière de compétences requises par l'Ordre. Ainsi, si vous détenez un de ces diplômes, vous serez admis au sein de l'Ordre.¹

Les normes d'équivalence : voie d'accès méconnue

Mais qu'en est-il des candidats compétents, talentueux, passionnés qui ne possèdent pas un des diplômes énumérés ci-haut ? Peuvent-ils devenir criminologues ? **La réponse est oui !**

Chaque ordre professionnel détient un processus **d'analyse des normes d'équivalence**. À l'OPCQ, il est possible de présenter une demande d'admission, si vous détenez une formation universitaire connexe à la criminologie (par exemple, mais non exclusivement, en psychologie, en travail social, en toxicomanie) ou si vous avez étudié la criminologie à l'étranger.

L'Ordre a pour mandat d'analyser ces demandes d'admission, en s'assurant que les candidats aient les mêmes compétences et les mêmes savoirs que ceux exigés pour tout criminologue. L'admission doit être juste et équitable.

Plus précisément, l'OPCQ est doté d'un comité d'admission, composé de cinq criminologues d'expérience issus de domaines variés, qui analyse chaque dossier d'admission par équivalence. Les cours universitaires suivis, ainsi que l'expérience professionnelle en intervention clinique, sont évalués à l'aide d'outils expressément développés afin de vérifier que les savoirs exigés par les *Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec* et les compétences, présentes au

Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec, ont pu être acquis par le candidat.

Dans les faits, est-il réellement possible pour un candidat présentant une demande selon les normes d'équivalence, d'être admis au sein de l'Ordre ? **Encore une fois, la réponse est oui !**

Si, par les cours universitaires et l'expérience professionnelle, le candidat détient « un niveau de connaissance et d'habiletés équivalent à celui qui peut être acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu comme donnant ouverture au permis de criminologues »², le candidat deviendra criminologue et ainsi membre de l'Ordre.

Évidemment, dans certains cas, la formation scolaire et professionnelle reçue ne permet pas au candidat d'obtenir un permis de pratique. Il s'agit d'une reconnaissance partielle. Ainsi, après analyse du dossier, il appert que certaines compétences sont acquises, mais d'autres sont manquantes. Le conseil d'administration émet alors des recommandations au candidat, afin qu'il puisse développer ces compétences et devenir membre éventuellement. L'objectif est de permettre aux candidats de connaître les démarches à entreprendre, pour devenir membre dans un avenir plus ou moins rapproché.

En somme, non seulement il est possible pour une personne n'ayant pas étudié en criminologie de présenter une demande d'admission à l'OPCQ, mais il est aussi possible pour elle d'obtenir un permis de pratique.

Certes, il ne s'agit pas de la voie d'accès la plus facile ni la plus directe, mais avec des efforts, de l'investissement et de la passion, il est possible d'acquérir les compétences requises pour être criminologue.



Si vous êtes interpellé par cet article, nous vous invitons à présenter une demande d'admission par équivalence, en ligne.

¹ Certaines exceptions s'appliquent, notamment en lien avec les candidats déclarés coupables de certaines infractions criminelles.

² Article 8.2.1 des *Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*.

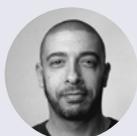
INSPIRATION

Prévention du proxénétisme, chose possible ?

Le proxénète peut être défini comme étant une personne qui contrôle des actions et tire un profit de la prostitution d'une ou plusieurs personnes (Savoie-Gargiso et Morselli, 2013 : 244). Ainsi conçu, le proxénétisme s'effectue par la contrainte qu'elle soit psychologique, économique ou physique. Le degré de contrôle ou même de violence exercé par les proxénètes tend par ailleurs à augmenter significativement lorsque ceux-ci adhèrent à un « code de la rue » et sont affiliés à un gang (Beckett et al., 2013 ; Stalans et Finn, 2019). Le proxénétisme est d'ailleurs l'un des éléments les plus discriminants chez les individus qui adhèrent fortement à la culture de gang (Fredette, 2014).

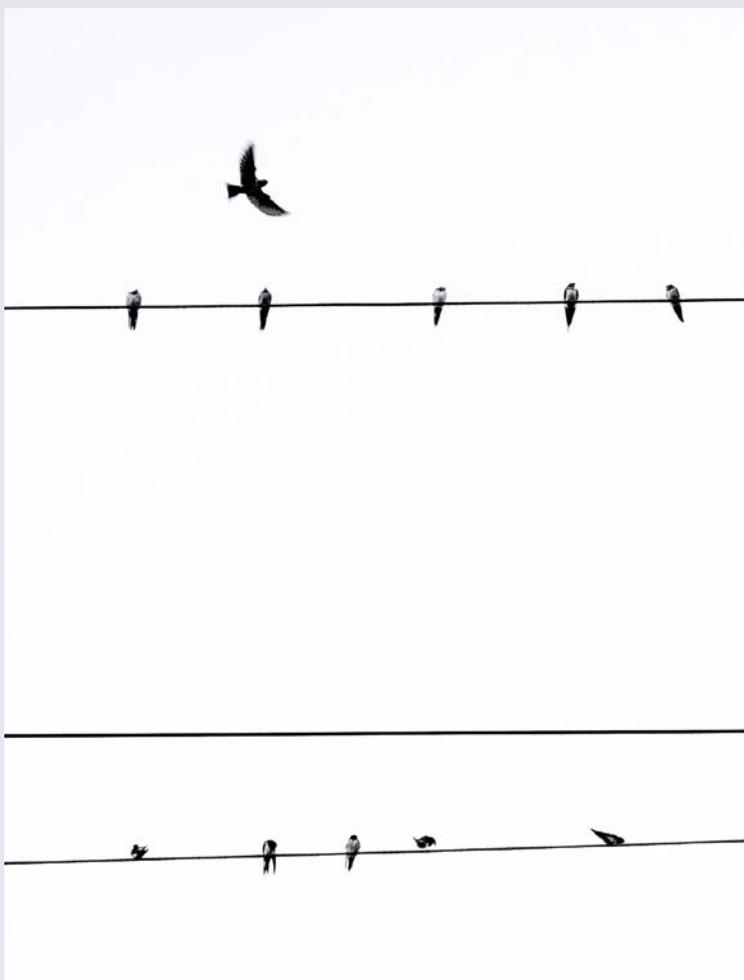
Mathilde Turcotte,
Ph. D. Crim.

Institut universitaire Jeunes en difficulté



René-André Brisebois,
M. Sc. Crim.

Institut universitaire Jeunes en difficulté



Nous disposons de certaines données et expériences à l'effet qu'une proportion considérable de jeunes pris en charge sous la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) à Montréal est à risque de s'impliquer dans le proxénétisme. D'abord, il semble que la majorité des proxénètes ait débuté ses activités à l'adolescence ou au début de l'âge adulte (Berelowitz et al., 2013; Davis, 2014; Statistique Canada, 2018). Par ailleurs, dans le cadre de projets récents menés auprès de jeunes placés ou mis sous garde dans la région du Grand Montréal, il a été révélé que plusieurs d'entre eux entretenaient des croyances problématiques à l'égard de la sexualité, du pouvoir et des relations égalitaires (Legault, 2017; Turcotte, 2017; Turcotte-Provost, 2018).

Pourtant, les études existantes qui traitent de l'exploitation sexuelle portent généralement soit sur les victimes (ce qu'on appelle « l'offre ») soit sur les clients (« la demande »). Ainsi, tout ce qui relève des proxénètes (la « distribution »), pourtant au cœur des dynamiques d'exploitation sexuelle et

de la traite de personnes, demeure méconnu et peu analysé (Bouché et Shady, 2017; Dank et al., 2014; Weitzer, 2009). Sur le plan des services, il n'existe pas à l'heure actuelle de programmes ou de pratiques d'intervention ciblant spécifiquement les jeunes susceptibles de s'impliquer dans le proxénétisme.

Une des hypothèses possibles quant à l'absence de pratiques sur le sujet est que les jeunes contrevenants sont rarement criminalisés pour des délits relatifs à la prostitution. L'intervention déployée auprès des jeunes contrevenants afin d'assurer leur réinsertion sociale n'aborde donc pas directement les comportements, les attitudes et les valeurs qui pourraient être associés au proxénétisme. En outre, les individus qui s'adonnent au proxénétisme sont peu disposés à abandonner ces activités en lien avec les faibles risques d'arrestation et de condamnation (Charest, 2014; Statistique Canada, 2018).

En l'absence d'efforts de prévention et

d'intervention précoce auprès de proxénètes en devenir ou avérés, la lutte à l'exploitation sexuelle mise ainsi presque exclusivement sur la capacité des victimes à reconnaître et à éviter qu'on les exploite.

Grâce au soutien financier de la *Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants*, l'Institut universitaire Jeunes en difficulté développe actuellement une activité clinique (ACTES) qui vise à prévenir le proxénétisme ou la récurrence en matière de proxénétisme chez les jeunes contrevenants de 12 à 19 ans.

Développé avec la collaboration de deux partenaires communautaires, soit L'Anonyme et PACT de rue, et soutenu par une chercheuse, le projet ACTES souhaite combler un vide dans





les connaissances actuelles tant sur le plan des interventions efficaces en matière de prévention du proxénétisme que sur le plan des profils et parcours de jeunes susceptibles de s'impliquer dans le proxénétisme.

Un des aspects novateurs de ce projet est que d'anciens jeunes contrevenants qui ont connu l'univers du proxénétisme contribuent au développement de cette activité clinique. Leur histoire personnelle et le recul qu'ils ont pris avec les années viennent enrichir les propositions d'interventions de sorte que celles-ci collent davantage à la réalité et aux intérêts des jeunes contrevenants.

ACTES est un acronyme signifiant «activité clinique sur la traite et l'exploitation sexuelle», mais reflète également l'aspect artistique de la démarche proposée, comme les actes d'une pièce de théâtre. Un scénario

de court métrage est actuellement en élaboration afin de présenter l'histoire d'un jeune homme devant faire face à plusieurs choix déchirants dans sa vie. Cette histoire, divisée en six actes, aborde les thèmes les plus pertinents quant à la prévention du proxénétisme :

- 1 le consentement
- 2 les stéréotypes de genre
- 3 les relations amoureuses saines et égalitaires
- 4 la pornographie
- 5 la violence dans les relations amoureuses
- 6 le proxénétisme comme tel

Ces thèmes ont été identifiés grâce à une recension d'écrits portant sur le proxénétisme, aux connaissances pratiques et cliniques des intervenants du projet (éducatrice en centre jeunesse, travailleuse de rue et sexologue) et grâce à l'expérience de vie de nos anciens jeunes contrevenants. Ce court métrage, par l'entremise de ses six actes, permettra aux jeunes contrevenants qui participeront à l'activité clinique de réfléchir sur des aspects cruciaux liés à leur éducation à la sexualité

en plus de susciter des remises en question sur leurs convictions quant à la notion de consentement, leur vision des femmes, leur vision de la masculinité ainsi qu'à leur tendance à banaliser la violence sexuelle.

Le nom du projet fait également référence au fait de prendre acte de nos gestes, c'est-à-dire de réfléchir sur les actions posées qui ont pu causer du tort, consciemment ou non. C'est également de reconnaître que nos perceptions, nos attitudes et nos valeurs ont des impacts sur nos relations hommes-femmes. Finalement, l'acronyme ACTES est aussi un clin d'œil à l'anglicisme *acting* permettant d'expliquer comment certains aspects de notre société sont mis en scènes (ex. : pornographie, masculinité, etc.) et s'éloignent considérablement de la réalité, sans compter le fait que plusieurs individus impliqués dans ce milieu, bien souvent, joue un rôle qui n'est pas le leur afin d'épater les amis ou impressionner les filles.

Pour l'instant, ce projet est en cours d'élaboration et sera, sous peu, expérimenté

et évalué. Si nous parvenons à relever le défi avec succès, nous pourrions être les premiers à développer une initiative du genre et à offrir une avenue supplémentaire à la lutte contre l'exploitation sexuelle, par le biais de la prévention ciblée et spécifique s'adressant aux jeunes contrevenants.

Beckett, H., Brodie, I., Factor, F., Melrose, M., Pearce, J. J., Pitts, J., ... & Warrington, C. (2013). "It's wrong - but you get used to it": a qualitative study of gang-associated sexual violence towards, and exploitation of, young people in England. University of Bedfordshire.

Berelowitz, S., Clifton, J., Firmin, C., Gulyurtlu, S. and Williams, G. (2013), *If Only Someone Had Listened*, Office of the Children's Commissioner's Inquiry into Child Sexual Exploitation in Gangs and Groups, London.

Consulter le rapport

Bouché, V., & Shady, S. (2017). A pimp's game: a rational choice approach to understanding the decisions of sex traffickers. *Women & Criminal Justice*, 27 (2), 91-108.

Charest, M. (2014). Les proxénètes violents et leurs victimes. In Michelle Côté et B. Dupont (dir.), *Lecture de l'environnement* (pp. 159-166). Montréal: Section recherche et planification du SPVM.

Dank, M. L., Khan, B., Downey, P. M., Kotonias, C., Mayer, D., Owens, C., ... & Yu, L. (2014). Estimating the size and structure of the underground commercial sex economy in eight major US cities (p. 348). Washington, DC: Urban Institute.

Davis, H. R. (2014). *Pimpin'ain't easy?: the lives of pimps involved in street prostitution in the United States of America* (Doctoral dissertation, University of Edinburgh).

Fredette, C. (2014). *Mesurer l'apport unique de l'adhésion à la culture des gangs de rue à l'explication des conduites délinquantes chez les adolescents et les hommes contrevenants*. [Thèse de doctorat, Université de Montréal] Papyrus.

Consulter la thèse

Legault, E. (2017). *L'adhésion à la culture de gang pour identifier les membres de gang*. Rapport de stage analyse au baccalauréat en criminologie. Montréal: Université de Montréal.

Savoie-Gargiso, I., & Morselli, C. (2013). Homme à femmes: le proxénète et sa place parmi les prostituées. *Criminologie*, 46(1), 243-268.

Stalans, L. J., & Finn, M. A. (2019). Defining and predicting pimps' coerciveness toward sex workers: Socialization processes. *Journal of interpersonal violence*, 34 (21-22), 4498-4521.

Statistique Canada (2018). *La traite des personnes au Canada, 2016*. Bulletin Juristat — En bref.

Consulter le document

Turcotte, M. (2017). *Le recours à l'encadrement intensif: contextes et conditions d'utilisations*. Présentation donnée dans le cadre du programme de webinaires du CRUJeF, Québec, décembre 2017.

Turcotte-Provost, A. (2018). *Projet sur la coercition sexuelle chez les jeunes contrevenants*. Stage au baccalauréat en sexologie se déroulant dans les unités de garde ouverte à Cité-des-Prairies. Montréal: UQAM.

Weitzer, R. (2009). *Sociology of sex work*. *Annual review of Sociology*, 35, 213-234.

INSPIRATION

Engagement contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet :

Le Comité de concertation en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (Comité ESEI) du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).





Julie Pelletier

Procureure aux poursuites
criminelles et pénales
Secrétariat général, DPCP *

« En équipe, nous sommes plus forts. Il s'agit de l'une des clés de la lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. La concertation et le partage de connaissances et d'expertise nous permettent d'être plus unis et d'offrir un meilleur filet de sécurité pour les victimes. »

— M^e Joanny H. St-Pierre, procureure aux poursuites criminelles et pénales et coordonnatrice provinciale du Comité ESEI

Le nombre de signalements liés à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet ne cesse d'augmenter¹. Ces infractions sont commises rapidement et transcendent bien souvent les frontières. Les enquêtes criminelles liées à ces dossiers peuvent être complexes, nécessitant fréquemment des autorisations judiciaires, des expertises au niveau de la preuve technologique, et parfois une collaboration internationale. Il en va de même pour les poursuites guidées par une jurisprudence qui se développe constamment et où la preuve est technique et évolue rapidement.

La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*² a érigé en priorité la création d'un comité responsable de coordonner les poursuites, d'assurer un partage systématique de l'expertise et de l'information en la matière, de favoriser la concertation entre les divers organismes et intervenants dans ces dossiers et de promouvoir l'adoption de meilleures pratiques³.

Un tel comité avait déjà été mis en place au sein du DPCP en décembre 2015. La *Stratégie* est venue consolider son implantation et a permis la création d'un poste de coordination⁴. Outre une coordonnatrice, le Comité ESEI est actuellement constitué de 16 procureurs répondants⁵.

Cet article expose les principales fonctions du Comité ESEI.

Un lieu d'échanges et une vigie informationnelle

Le Comité ESEI offre un lieu d'échanges afin de renforcer, valoriser et stimuler la collaboration entre les procureurs des différentes régions. Cette mise en commun des différentes pratiques a permis d'en établir les meilleures et d'uniformiser leur application partout au Québec.

Outre une plateforme Internet mise à leur disposition afin d'échanger rapidement l'information, les membres du Comité se réunissent virtuellement chaque mois afin de discuter de diverses situations.

Une vigie des développements jurisprudentiels, législatifs et technologiques liés à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet est également effectuée par la coordonnatrice du Comité. Elle en dégage les principaux enjeux et les transmet aux procureurs répondants, afin que ceux-ci soient continuellement à jour quant aux informations qu'ils détiennent.

Un travail d'équipe - l'importance du soutien

Du support à tous les procureurs du réseau est offert par le Comité ESEI dans le traitement de leurs dossiers, et ce, afin que soient mises à profit les expériences, connaissances et pratiques des procureurs de toutes les régions. De même, tous les procureurs du réseau sont invités à aviser la coordonnatrice de toute situation qui pourrait avoir un impact sur le traitement de ces dossiers, et ce, toujours avec pour objectif l'uniformisation des pratiques.

Un véritable travail de consultation et de concertation est ainsi effectué entre tous les procureurs du réseau.

Le Comité permet à ceux qui ont moins l'occasion de plaider ce type de dossier d'obtenir rapidement de son répondant régional les informations utiles. Cela leur permet de bénéficier de l'expérience de procureurs spécialisés et d'obtenir des informations de pointe.

— Manon Gaudreault, procureure aux poursuites criminelles et pénales et répondante pour le Bureau de l'Est du Québec

La concertation avec les autorités policières

La coordonnatrice, M^e St-Pierre, agit de plus à titre de procureure-conseil auprès des policiers exerçant en matière de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Les procureurs répondants du Comité ESEI agissent de même auprès des services de police chargés des enquêtes pour leur région respective. Cette collaboration permet d'uniformiser les pratiques policières et de s'assurer de la bonne compréhension de chacun à l'égard du traitement de ces dossiers.

M^e St-Pierre est également membre invitée du Comité opérationnel québécois en exploitation sexuelle des enfants



sur Internet⁶, dont les membres se rencontrent annuellement, ce qui permet de discuter de façon plus approfondie des pratiques policières, des enjeux techniques et des nouvelles tendances observées chez les délinquants lors de la commission de ces crimes.

L'étroite collaboration que nous avons avec la coordonnatrice du Comité de concertation en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et avec les procureurs répondants permet aux enquêteurs d'être informés des développements

jurisprudentiels récents et favorise de meilleures pratiques grâce à un dialogue constant. La priorité de tous consiste à assurer la protection des enfants et cette concertation entre les divers partenaires est essentielle pour y parvenir.

— Jean Lafrenière, capitaine à la Sûreté du Québec et coordonnateur du comité technique cybercriminalité de FRANCOPOL

Des formations à la fine pointe et la création d'un réseau

Le Comité valorise la participation de ses membres à des formations et colloques

spécialisés en la matière⁷, qui sont des forums privilégiés pour discuter d'enjeux tels les aspects pratiques de la preuve informatique, la place qu'occupent les victimes dans ces dossiers, etc.

En plus de permettre d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir de nouveaux outils de travail, ces rencontres permettent aux membres du Comité ESEI d'établir des liens avec les procureurs des autres provinces. Une belle collaboration s'est également nouée entre les membres du Comité ESEI et divers organismes, dont le *Centre canadien de protection de l'enfance*. Ces canaux d'échanges permettent d'obtenir rapidement une vue d'ensemble à l'égard des principaux enjeux soulevés dans les dossiers et d'y répondre plus facilement. Ces contacts favorisent et encouragent l'échange régulier de part et d'autre d'outils de travail et de formation, contribuant ainsi à coordonner nos efforts et à améliorer l'efficacité de tous à l'égard de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

L'expertise des membres du Comité est également mise à contribution lors de la formation auprès de l'ensemble des procureurs du DPCP⁸, de même que lors de colloques ou de formations portant sur l'exploitation sexuelle des enfants⁹.



De gauche à droite : M^{me} Valérie Lahaie, Pierre-Alexandre Kruppa, Maya Gold-Gosselin, Julie Pelletier et Joanny H. St-Pierre, 14th Annual Multidisciplinary Training Workshop, à Niagara Falls, Ontario, 2 au 5 décembre 2019.

[Le Comité ESEI : un atout majeur à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet](#)

Le Comité ESEI a développé une expertise riche pour réprimer ce type de criminalité. Il est primordial de continuer à partager nos connaissances et à unir nos expertises afin d'accroître la protection contre la victimisation des enfants.

* En collaboration avec M^e Nathalie Legault, Procureure en chef adjointe, Secrétariat général, Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

¹ Précis des faits, Infractions sexuelles contre les enfants et pornographie juvénile, mars 2019.



Consulter le précis des faits

² Ci-après « Stratégie ». Celle-ci a été lancée le 26 octobre 2016. Elle reconnaît que la répression de l'exploitation sexuelle nécessite « le développement d'une expertise de pointe, de techniques d'enquête spécialisées et de partenariats entre les différents corps de police ».

³ Voir l'action 28 de la Stratégie.

⁴ Le 18 mai 2017, M^e Nathalie Legault a été désignée coordonnatrice du Comité ESEI jusqu'à sa nomination à titre de procureure en chef adjointe au Secrétariat général du DPCP, en mai 2019.

⁵ Le Comité ESEI relève du Secrétariat général du DPCP. Sa composition actuelle comprend la coordonnatrice M^e Joanny H. St-Pierre et les procureurs répondants suivants : M^{es} Geneviève Beaudin (Bureau du Sud du Québec), Éliane Beaulieu (Secrétariat général), Sarah Brisson (Bureau de Service-conseil), Marie-Ève Dubeau (Bureau des affaires de la jeunesse), Andrée-Anne Gagnon (Bureau du Nord-du-Québec), Manon Gaudreault (Bureau de l'Est du Québec), Maya Gold-Gosselin (Bureau du service juridique), Marie-Josée Guillemette (Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales), Pierre-Alexandre Krupa et Jean-Marc Poirier (Bureau du Centre-du-Québec), Valérie Lahaie (Bureau de Québec), Christine Lambert (Bureau de l'ouest du Québec), Nicole Ouellet (Bureau de Québec, Chicoutimi), Julie Pelletier (Secrétariat général) et Amélie Rivard (Bureau de Montréal).

⁶ Ce Comité rassemble les corps policiers qui comptent dans leurs effectifs une section spécialisée en perquisition informatique.

⁷ Les procureurs membres du Comité ESEI ont notamment participé au *Colloque annuel de formation sur les enfants disparus ou exploités* (CEDE) organisé par le Centre canadien de protection de l'enfance, à Winnipeg, en 2018 et 2019, de même qu'à une Session de formation en matière de cyberexploitation des enfants destinée aux procureurs, policiers et travailleurs sociaux, à Niagara Falls en Ontario, en 2017, 2018 et 2019. De plus, ils participent annuellement à la Rencontre nationale des groupes de lutte contre l'exploitation des enfants sur Internet.

⁸ Le DPCP a offert à ses procureurs une formation intitulée « Semaine de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet à l'École des poursuivants en 2018 ». Cette formation est appelée à être offerte à nouveau dans l'avenir.

⁹ À titre d'exemple, M^e Legault, alors coordonnatrice du Comité, a prêté son concours comme formatrice pour le Collège canadien de police lors d'une formation spécialisée sur des méthodes d'enquêtes aux enquêteurs en matière d'ESEI. M^e St-Pierre animera également prochainement des webinaires offerts sur la plateforme de l'organisme Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES).

INSPIRATION

L'exploitation sexuelle : nos pratiques cliniques dans le secteur jeunesse ont-elles évoluées selon les récents changements législatifs ?





Historiquement, la criminologie considérait la prostitution comme l'une des manifestations possibles de conduites délinquantes. Aujourd'hui, cette posture a plutôt évolué pour faire en sorte que l'on perçoit moins la prostitution comme une criminalité transactionnelle, mais plutôt comme une forme de violence sexuelle, transposant ainsi la vision « d'auteur de délits » à celle de « victime de délit ».



René-André Brisebois,
M. Sc. Crim.

Institut universitaire Jeunes en difficulté

Mathilde Turcotte,
Ph. D. Crim.

Institut universitaire Jeunes en difficulté

Ce changement de paradigme a également gagné le secteur jeunesse, notamment depuis les récents changements législatifs engendrés par le *Projet de loi n°99 modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions* en 2017.

En effet, l'exploitation sexuelle est désormais considérée comme un abus sexuel, sous l'article 38d de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, alors qu'anciennement, il s'agissait d'une manifestation de troubles de comportement sérieux, sous l'article 38f.

Ce changement de posture nécessite des ajustements importants, tant sur le plan de l'évaluation que de la prise en charge de ces jeunes. Lorsque l'exploitation sexuelle était conçue comme un trouble de comportement, on pouvait considérer l'ensemble des comportements jugés comme problématiques, au-delà de l'exploitation, mais malheureusement, l'aspect des comportements prostitutionnels passait bien souvent dans l'oubli aux dépens des autres comportements plus facilement observables. Peu de jeunes sont enclins de révéler ouvertement leurs activités de prostitution, ce qui fait en sorte qu'au moment de l'évaluation initiale à la DPJ, l'intervenant ne dispose que des éléments qui sont observables et factuels qui sont portés à son attention, par exemple la consommation de drogue, la non-fréquentation d'un établissement scolaire, les conflits importants avec les parents et les mauvaises fréquentations.

Depuis que l'exploitation sexuelle est considérée comme un abus sexuel, on peut désormais s'y attarder plus en détail, mais malheureusement, on perd parfois de vue les conduites problématiques concomitantes. D'abord, il faut que les informations obtenues soient suffisantes et assez concluantes pour statuer sur un cas d'exploitation sexuelle. Si ce n'est pas le cas, on peut toujours s'imaginer qu'un signalement en abus sexuel est de l'ordre du risque sérieux (38d.2) mais aucune mesure valide et fiable, à l'heure actuelle, nous permet de bien évaluer ces risques « sérieux » lors d'un signalement. Certes, le fait d'avoir été impliqué dans un réseau de prostitution et d'avoir été identifié dans un

rapport d'enquête d'un service de police contribue grandement à cette évaluation en abus sexuel. Cela permet, entre autres, de pouvoir faire un signalement pour la personne mineure en abus sexuel, déclencher l'entente multisectorielle¹ et ainsi recevoir les services spécialisés et nécessaires dans ces situations d'abus sexuel. Mais que dire de tous les autres cas de figure qui ne collent pas à cette réalité et pour lesquels nous n'avons parfois que des soupçons sans avoir de faits concrets ? L'évaluation de l'exploitation sexuelle, basée sur des faits fondés, est parfois difficile à réaliser.

C'est donc pour dire à quel point ce changement législatif, malgré la volonté claire de changer de paradigme, entraîne de nouveaux défis pour les intervenants en évaluation.

Ces défis pour les intervenants sont tout aussi observables pour ceux qui travaillent en réadaptation. À l'heure actuelle, il existe peu de ressources et de services spécialisés dans le secteur jeunesse pouvant prendre rapidement en charge des mineurs exploités sexuellement, et ceux existants sont souvent débordés. Un recours possible pour les intervenants est ainsi d'effectuer une demande afin qu'un jeune soit référé en encadrement intensif. La mesure d'encadrement intensif est une mesure qui permet de déplacer temporairement un(e) adolescent(e) de 14 ans et plus en unité sécuritaire s'il existe un risque sérieux que le jeune présente un

danger pour lui-même ou pour autrui. Il s'agit donc d'un moyen d'assurer à court terme la sécurité des adolescent(e)s pris dans des dynamiques d'exploitation sexuelle en coupant leurs contacts avec des environnements et des personnes jugées dangereuses.

Toutefois, la mesure d'encadrement intensif n'a pas été pensée pour répondre à des situations et des besoins qui découlent d'une victimisation en général, et de l'exploitation sexuelle en particulier. Aux termes de l'encadrement intensif, l'exploitation sexuelle constitue d'ailleurs un indicateur de la gravité de comportements sexuels dits « problématiques ». Sous une telle catégorisation, l'exploitation sexuelle est ainsi toujours considérée comme un trouble de comportement requérant des restrictions immédiates de liberté. Par ailleurs, la réévaluation de la situation de l'adolescent(e) pour déterminer si la mesure d'encadrement intensif doit être reconduite ou non au-delà d'une période d'un mois porte sur :

- 1 L'atténuation de facteurs de risque « aigus » (des conditions passagères qui ne subsistent que quelques heures ou quelques jours) ;
- 2 Une meilleure participation de l'adolescent(e) à sa démarche en ce qui concerne les facteurs de risque « stables » (les caractéristiques du jeune ou celles de son environnement qui peuvent évoluer, mais demeurent souvent présentes pendant des mois).

Or, les profils des jeunes pris dans des dynamiques d'exploitation sexuelle et les circonstances entourant leur recrutement

exige un travail clinique soutenu, davantage sécurisant que sécuritaire, portant à la fois sur des facteurs de protection et de risque temporellement stables. Par exemple, il est fréquent que ces adolescent(e)s rejettent l'idée même qu'ils ont été exploités. Toutefois, s'il s'agit d'une condition nécessaire pour qu'ils retournent en unité ouverte, la mesure d'encadrement intensif place ainsi les jeunes en position de devoir reconnaître rapidement qu'ils sont en situation d'exploitation sexuelle et qu'ils ont été contraints.

Une recherche en cours sur l'encadrement intensif, dirigée par M^{me} Mathilde Turcotte, s'intéresse entre autres à la manière dont les jeunes comprennent et vivent de telles exigences contradictoires. Les résultats de cette étude pourront guider les réflexions des établissements sur la manière dont les ressources disponibles en centre de réadaptation, et la programmation de l'encadrement intensif en particulier, peuvent soutenir les intervenants dans la réponse à l'exploitation sexuelle des mineurs.

¹ Protocole provincial mis en place depuis 2001. Cette entente permet une concertation entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que le ministère de la Famille dans le but de garantir une meilleure protection à l'enfant.

INSPIRATION

Initiative du CAVAC de Montréal : Modèle de collaboration intersectorielle en matière d'exploitation sexuelle



Karine Damphousse,
criminologue M. Sc.

Responsable de projet – Équipe dédiée en exploitation sexuelle au CAVAC de Montréal et chargée de cours à l'École de criminologie de l'Université de Montréal



Sonia Ouimet

Stagiaire au CAVAC de Montréal et étudiante au baccalauréat en criminologie, option analyse.



L'exploitation sexuelle est une problématique complexe qui comporte des défis d'intervention de taille, tels que la nécessité d'agir promptement afin de répondre aux besoins de base des personnes victimes ainsi qu'un investissement de temps important dans l'établissement du lien de confiance, c'est pourquoi il importe de lui adresser une réponse particulière.

En 2016, le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de Montréal a mis en place un projet dédié à l'exploitation sexuelle afin de développer un savoir-faire adapté aux particularités de cette victimisation et ainsi surmonter certains obstacles à la prestation de services d'aide.

Ce projet, prévu pour une durée de cinq ans, a successivement été financé par le Secrétariat à la condition féminine, puis par le ministère de la Justice du Québec.

Depuis quatre ans, deux intervenantes du CAVAC de Montréal dédiées aux personnes victimes d'exploitation



sexuelle travaillent en partenariat étroit avec les policiers de l'Équipe de lutte à l'exploitation sexuelle du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), afin de rejoindre davantage de personnes victimes et les informer des services d'aide existants. Leurs interventions de première ligne visent à mettre rapidement en place un filet

de sécurité autour des personnes rencontrées ainsi qu'à leur offrir un soutien individualisé. Parce qu'elles travaillent à même les bureaux des enquêteurs, ces deux intervenantes ont l'occasion d'établir un premier contact avec la presque totalité des personnes victimes dont la situation est portée à l'attention des policiers.

Ce modèle de pratique concertée a déjà donné des résultats probants puisque depuis la création du projet, ces intervenantes ont été en mesure d'accueillir près de 140 demandes d'aide par année, alors que seulement 150 demandes de soutien ont été adressées au CAVAC de Montréal entre 2004 et 2014.

Depuis, dans le cadre du projet, une manière différente d'aborder la problématique s'est développée, menant à l'élaboration de nouvelles pratiques adaptées aux réalités de la clientèle.

En privilégiant une approche proactive auprès des personnes victimes d'exploitation sexuelle, les intervenantes dédiées sont dorénavant en mesure d'amorcer et de maintenir plus efficacement la relation d'aide.

Elles utilisent notamment des téléphones cellulaires afin de rester facilement accessibles, gardent une certaine flexibilité dans leurs horaires et effectuent des interventions à des heures atypiques pour répondre adéquatement aux situations nécessitant une intervention immédiate. Elles se déplacent également à différents endroits dans le Grand Montréal afin de favoriser les rencontres en face à face et ainsi faciliter l'établissement du lien de confiance.

Les services d'aide offerts sont multiples et personnalisés, ce qui requiert en moyenne une cinquantaine de contacts directs auprès de chaque personne victime, et ce, dès l'amorce de la démarche d'aide.

Par ailleurs, le contexte précaire dans lequel se retrouve près du quart de la clientèle contraint les intervenantes à composer avec des risques imminents de revictimisation.

Il s'ensuit qu'elles doivent multiplier les recherches dans près de 65 % des cas afin d'orienter les femmes vers les ressources

habilités à combler leurs besoins physiologiques et de protection.

Parallèlement au traitement de nouvelles situations, les intervenantes dédiées évaluent exhaustivement la situation des personnes qui souhaitent bénéficier d'un soutien à plus long terme. Elles s'assurent d'offrir un encadrement étroit dans certaines démarches de reconsolidation et facilitent le référencement vers les organismes du milieu. Elles **assument donc un double rôle au sein de leur organisme** puisqu'elles sont d'une part, la porte d'entrée à l'accès aux services d'aide et de l'autre, elles agissent à titre d'intervenantes-pivot dans la majorité des dossiers traités au CAVAC de Montréal. Afin de répondre aux différents besoins qui découlent de la victimisation, celles-ci accordent en moyenne 19 heures d'intervention auprès de chaque personne victime, ce qui constitue une charge de travail considérable au quotidien.

Bien que leur source de référence provienne essentiellement des policiers, il est à noter que les intervenantes offrent des services d'aide autant aux personnes victimes qui souhaitent porter plainte

contre leur proxénète, qu'à celles qui préfèrent ne pas emprunter la voie légale.

Il n'en demeure pas moins que leur expertise se situe au niveau de l'intervention en contexte judiciaire. Parmi le large éventail des besoins des personnes victimes, une récente recherche exploratoire sur la trajectoire des services d'aide des victimes desservies par le CAVAC de Montréal (Ouimet, 2020)¹ démontre que l'accompagnement est le besoin le plus souvent appelé à être comblé. La vaste majorité des personnes victimes ressentent un fort sentiment d'ambivalence face au processus judiciaire, ce qui explique qu'elles veulent être informées des différentes avenues possibles dans 40 % des cas. Par ailleurs, dès le début de la relation d'aide, plus de 60 % d'entre elles émettent le souhait d'être accompagnées à la cour.

Les intervenantes, perçues par les personnes victimes comme des acteurs neutres dans le partenariat multisectoriel avec les autres acteurs judiciaires, ont le mandat de favoriser une démarche qui soit source d'autonomisation et non pas de victimisation secondaire. C'est dans cette optique qu'elles ciblent en amont les motivations ou les résistances des personnes victimes à porter plainte, les informent des tenants et aboutissants liés

à une démarche légale et le cas échéant, les accompagnent tout au long des procédures au crim En leur permettant de prendre une décision éclairée face à une éventuelle implication judiciaire, **les intervenantes visent à renforcer le processus d'autonomisation face au proxénète, et par le fait même, de reprise de pouvoir sur leur vie.**

En plus d'avoir une incidence sur la participation judiciaire des personnes victimes, le service d'accompagnement auquel les intervenantes consacrent près de 40 % de leur temps total d'intervention aurait pour effet de rendre l'expérience pénale positive. À ce sujet, la recherche de Ouimet (2020)² met en lumière que la presque totalité des personnes victimes, qui ont l'occasion de mûrir leur choix de s'impliquer dans une démarche légale, a vu leur dossier autorisé par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Enfin, l'étude met en relief un autre résultat concluant, soit celui que dans 9 cas sur 10, la poursuite criminelle s'est soldée par un verdict de culpabilité du proxénète.

En somme, ces interventions, qui s'inscrivent dans une collaboration intersectorielle mise de l'avant avec les policiers du SPVM et les procureurs aux poursuites criminelles et pénales de Montréal, contribuent non seulement à faciliter l'expérience pénale des personnes victimes d'exploitation sexuelle, mais également à rendre le système de justice plus humain.

¹ Ouimet, S. (2020). L'exploitation sexuelle des femmes et des filles : exploration de leurs portraits et documentation des interventions effectuées auprès d'elles dans une démarche d'aide. Montréal, Québec : Université de Montréal.

² Ibid 1



Pour en savoir davantage sur l'intervention auprès des mineurs et des adultes au sein du Réseau des CAVAC, intervention spécifique et expérience terrain, consultez notre mémoire, déposé lors de notre audition à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, à l'Assemblée nationale du Québec, en novembre 2019.



Consultez notre site Web.



Réseau des CAVAC

1-866 LE CAVAC (532-2822)

INSPIRATION

Le Phare des AffranchiEs : une offre de services innovante

Depuis ses débuts, le Phare des AffranchiEs a fait de l'innovation sociale une priorité, autant pour intéresser les gens à participer aux projets mis en place que pour trouver de nouvelles solutions aux nombreux besoins des gens touchés par la traite de personnes.



Nathalie Khat

Présidente et directrice de projets



L'existence de cette problématique au Québec est parfois difficile à accepter et s'avère certainement un sujet qui dérange pour plusieurs. C'est pour cette raison que nous avons décidé de sensibiliser et aider différemment, toujours autour d'une cause sociale, mais en unissant les forces de tous les acteurs nécessaires, malgré des intérêts en apparence divergents, que ce soit les organismes communautaires,

l'industrie touristique ou le milieu corporatif.

Nous vous présentons ici qui nous sommes, les différents programmes que nous développons, ainsi que les services que nous offrons aux victimes de traite de personnes, particulièrement aux victimes d'exploitation sexuelle.

Le Phare des AffranchiEs

Notre mission : Ensemble vers une société digne où l'être humain n'est plus

exploité. Ouvrant plus spécifiquement dans les Laurentides, plusieurs de nos programmes sont à rayonnement national afin que davantage de personnes puissent en bénéficier. Nos actions visent toutes les victimes de traite de personnes, quel que soit leur genre ou âge. Plusieurs nouveaux services et programmes ont été mis en place dans la dernière année pour combler certains manques dans les services d'aide auprès des victimes de traite de personnes.

Programme Lueur : Accueillir sans jugement, Agir sans nuire

L'une des premières initiatives où un milieu communautaire sollicite le milieu touristique pour s'impliquer directement dans la mise en place d'actions concrètes pour une cause sociale !

Lueur est dédié au milieu touristique et vise à contrer la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle. Ce programme a été bâti en tenant compte de la réalité et des besoins des entreprises touristiques, en collaboration avec des spécialistes des milieux (ITHQ, AHQ, AHGM, Fédération des Transporteurs par Autobus, Bureau du Taxi de Montréal). Des outils innovants ont été élaborés afin de permettre aux employés d'agir sans nuire : des formations en ligne, des lignes directrices pouvant être intégrées dans les pratiques des organisations, des exemples de bonnes

pratiques, des modèles de politiques internes adaptables et des outils d'affichage destinés à leur clientèle et à leurs ressources humaines. Les employés de ces entreprises ne sont pas des intervenants, mais ils peuvent avoir un rôle central dans le référencement d'une victime vers une ressource appropriée. Des hôteliers et compagnies de transport (ex : autobus, taxi, uber) provenant des régions des Laurentides, Lanaudière, Québec, Grand-Montréal et l'Estrie sont invités à nous contacter pour prendre part à cette nouvelle opportunité.

✉ **Pour plus d'information :**
agirsansnuire@gmail.com

Programme A.I.D.E

Nous offrons deux services directs depuis 2020 : des suivis de relation d'aide et des groupes de soutien. L'instauration de cette offre de service comble certainement un besoin en région. Ces services, plus accessibles en région métropolitaine, ne le sont pas toujours pour les victimes des Laurentides.

Grâce aux technologies actuelles, qui facilitent

l'accès aux personnes les plus éloignées, nous avons implanté un service de relation d'aide disponible par vidéoconférence pour élargir notre rayon d'intervention. Ce dernier vise à répondre aux besoins multiples des personnes vivant des conséquences d'une situation d'exploitation ou de l'échange de services sexuels. Les suivis offerts sont personnalisés selon le besoin du participant et aucuns frais ne sont exigés. Dans un souci d'inclusivité, il n'y a aucune restriction quant au sexe, au genre de la personne ou à la forme de traite subie. Les participants doivent avoir 14 ans et plus (sauf exception). Le suivi de relation d'aide consiste à accompagner l'individu face aux défis et aux difficultés qu'il vit actuellement en lui apportant de l'aide et du soutien.

Nous offrons également un programme de groupe conçu pour les femmes (16 ans et plus), ou les personnes s'identifiant comme femmes, vivant des conséquences d'une situation d'exploitation sexuelle ou de l'échange de services sexuels. S'échelonnant sur 8 semaines consécutives

à Saint-Jérôme et offert sans frais, ce programme convivial est animé par deux intervenantes dans un climat où l'ouverture d'esprit et les échanges sont favorisés.

Le programme est conçu pour être adapté selon les besoins et le rythme du groupe, puisque nous considérons que les participantes sont les mieux placées pour nous indiquer ce dont elles ont besoin et la place qu'elles désirent avoir dans leur processus de guérison en groupe de soutien.

À titre d'exemples, on aborde le processus de changement, l'estime de soi, la communication, les émotions et les besoins, les relations saines et malsaines et la sexualité.

✉ Pour plus d'information :
intervention.affranchies@gmail.com

À venir!

Il est inquiétant de voir les listes d'attentes s'allonger au sein de certaines ressources essentielles pour le rétablissement d'une victime en région. Il est important pour nous d'offrir une alternative aux victimes pour qu'elles puissent recevoir de l'aide lorsqu'elles en font la demande.

C'est pour cette raison que nous travaillons actuellement à mettre en place une plateforme Web permettant l'accessibilité à un système de référencement facile à utiliser et sécuritaire pour toute personne vivant des conséquences de l'échange de services sexuels ou d'une situation d'exploitation.

Cette plate-forme Web permettra d'assurer la liaison entre les besoins de la personne touchée et les

pourvoyeurs de services du milieu corporatif, notamment. Les entreprises québécoises disposent certainement de ressources humaines et organisationnelles importantes qui peuvent améliorer l'offre de services accessibles et permettre de mieux répondre aux besoins des personnes touchées par cette problématique.

✉ Pour plus d'information :
plateforme.affranchies@gmail.com

Au Phare, c'est dans un esprit d'innovation sociale que nous pensons nos méthodes de sensibilisation, de formations et d'intervention ! Des outils interactifs sont d'ailleurs mis à la disposition des milieux qui souhaitent dévoiler l'invisible de la traite de personnes et outiller leur clientèle pour y réagir adéquatement.

📄 Si vous désirez obtenir plus d'informations sur nos services ou recevoir notre exposition photo dans votre milieu, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site internet.



MICRO-OUVERT

Le parcours de Judith, victime d'exploitation sexuelle



Michelle Morissette-Adam

Criminologue



Judith*, une jeune femme dans la trentaine, purge actuellement une peine d’incarcération sous juridiction fédérale pour des délits commis alors qu’elle était à la fois travailleuse du sexe et esclave sexuelle. Si elle regrette amèrement les dernières années, c’est un discours porteur d’espoir qu’elle tient aujourd’hui quant à sa réinsertion sociale et la reconstruction de son identité.

Devenir une esclave sexuelle

L’histoire de Judith s’apparente à celle d’autres jeunes femmes ayant été plongées dans l’univers de l’exploitation sexuelle. Issue d’une famille traditionnelle et aisée, elle commence à confronter l’autorité parentale à l’adolescence. Elle s’absente de plus en plus souvent de l’école, jusqu’à abandonner complètement ses études avant même d’avoir 15 ans. Elle réalise que plus elle s’habille légèrement, plus elle est complimentée par la gent masculine. Avide d’être reconnue auprès des garçons, elle côtoie des délinquants qui l’initieront à la consommation de drogues. Elle s’éprend d’un jeune homme plus âgé qu’elle, qui se prétend amoureux et qui lui fait miroiter un avenir commun. Mais surtout, il lui fournit de la drogue « gratuitement » et la fait sentir unique. Au début, il lui demande de transporter des

stupéfiants parce qu’il lui accorde son entière confiance, lui dit-il. Elle commencera ensuite à danser nue, soi-disant pour lui rendre service et qu’il se sorte d’une impasse financière. Devenue dépendante aux drogues dures, elle consomme pour annihiler ses émotions et se trouve contrainte à se prostituer pour un homme dont elle est amoureuse, mais qui est loin de l’aimer en retour. Si elle s’oppose, elle est victime de violence physique et verbale. Le scénario se répétera à maintes reprises, et ce pendant 10 ans.

C’est ainsi que Judith s’est enlisée dans les méandres de la consommation de drogues dures et a multiplié les infractions criminelles pour le compte d’hommes qui ont profité d’elle. La plupart du temps, c’est elle qui est visée par des accusations tandis qu’ils passent sous le radar de la justice. Pendant près d’une décennie, elle a vécu

sous l'emprise d'hommes qui ne voyaient en elle que l'opportunité de faire de l'argent. Judith regrette de ne pas avoir réalisé plus tôt qu'elle était exploitée et qu'elle serait dépossédée de ses biens, de sa santé et de son estime personnelle.

Des conséquences qui perdurent

Pendant près de 10 ans, elle s'est sentie sale, humiliée et avait honte de son mode de vie. Elle a poussé son corps à l'extrême en s'infligeant des blessures physiques, se privant de nourriture et de sommeil. Elle a également contracté des maladies infectieuses, lesquelles ne guériront jamais. Il lui arrivait régulièrement d'être intoxiquée au point qu'elle ne conservera aucun souvenir de ses actes. Certains jours, elle se dit qu'elle aime mieux avoir anesthésié ses souffrances ainsi qu'effacé des événements qu'elle aurait préféré ne jamais vivre.

Elle est capable de dire aujourd'hui avoir complètement oublié qui elle était et qu'elle se valorisait dans le regard des hommes qui profitait d'elle. Même après s'être retirée de ce milieu malsain, elle est en démarche de reconstruction et demeure fragile. Son estime personnelle est à reconstruire et elle a encore tendance à chercher une source de validation externe. Puisqu'elle se sait encore vulnérable vis-à-vis la gent masculine, elle

évite les opportunités de rencontrer quelqu'un. Comme dans plusieurs autres domaines de sa vie, elle ne se fait pas encore amplement confiance quant au choix qu'elle pourrait faire dans sa vie amoureuse.

Quand la prison est une planche de salut

Nécessairement, l'accumulation d'inconduites judiciaires influence la lourdeur des condamnations et Judith connaît plusieurs séjours en prison.

C'est à l'aube de la trentaine qu'elle est condamnée à une sentence d'incarcération fédérale. A contrario, les proxénètes qu'elle a côtoyés enregistrent beaucoup moins d'inscriptions qu'elle à leur fiche criminelle et aucun d'entre eux n'aurait été accusé de proxénétisme en soi.

« Mon passage à Joliette m'a sauvé la vie » (sic), elle le répète régulièrement. C'est au pénitencier qu'elle se sèvre des drogues dures et qu'elle décide de changer de mode de vie. Elle participe à la thérapie comportementale dialectique (TCD), laquelle aura une incidence positive significative dans sa vie. Globalement,

l'approche psychothérapeutique de la TCD a été implantée au Service correctionnel du Canada pour traiter les délinquantes aux prises avec de graves dérèglements affectifs et comportementaux (Blanchette et al., 2011).

Adaptée à la population carcérale en contexte médico-légal, l'efficacité de la TCD a été démontrée pour traiter des problèmes interpersonnels, les comportements autodestructeurs et/ou suicidaires, une perception de soi instable, une faible estime personnelle ainsi que des distorsions ou troubles cognitifs (Warner, 1998).

Judith s'est impliquée avec sérieux dans sa planification correctionnelle et a cheminé considérablement par rapport à sa victimisation ainsi que ses facteurs criminogènes. Se sentant en quelque sorte en sécurité dans un milieu de garde fermé, son retour dans la société représentait pour elle un test quant à la consolidation de ses acquis.

Envisager l'avenir

Judith a su tirer son épingle du jeu une fois de retour chez elle. Les impacts de sa victimisation sur sa confiance et sa perception de soi sont encore perceptibles. Elle a par contre moins besoin d'être validée par l'autre et fait beaucoup d'efforts pour reconstruire son estime. D'un autre côté, Judith maîtrise bien son cycle délictuel et connaît les situations à risque de la faire glisser tant sur la pente de la victimisation que de la criminalité. Si par le passé elle ne reconnaissait pas qu'elle avait besoin d'aide, elle n'hésite plus aujourd'hui à tendre la main pour avoir du soutien. Malgré les impacts de l'exploitation sexuelle dont elle a été victime, Judith pose un regard bienveillant à son endroit et se reconstruit en tant que personne. Elle envisage l'avenir avec espoir, ce qui était impossible pour elle il y a quelques années.

*nom fictif

BLANCHETTE, Kelley, FLIGHT, Jillian, VERBRUGGE, Paul, GOBEIL, Renée et TAYLOR, Kelly (2011). La thérapie comportementale dialectique offerte aux délinquantes dans les unités de garde en milieu structuré. Service correctionnel du Canada.



[Consulter le document](#)

Warner, A. (1998). Mise en œuvre de choix aux établissements régionaux : propositions de programmes pour les délinquantes ayant des besoins spéciaux. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

TABLE RONDE

Les défis du travail de première ligne

Autrefois associée à une population stigmatisée, la problématique de l'exploitation sexuelle a longtemps été vue comme un problème marginal par la société québécoise. Un simple regard sur les dernières décennies nous permet de constater qu'en plus d'être restés sous documentés dans la littérature, on a tardé à remédier aux lacunes dans les services d'aide offerts aux victimes. En outre, le corollaire de cette méconnaissance collective a été un manque d'avancées notables au niveau des recherches scientifiques et du travail terrain.



**Karine Damphousse,
criminologue M. Sc.**

Responsable de projet – Équipe dédiée
en exploitation sexuelle au CAVAC de Montréal
et chargée de cours à l'École de criminologie
de l'Université de Montréal

L'intérêt des chercheurs et des intervenants s'est fort heureusement accru devant l'ampleur et la médiatisation du phénomène, ce qui a donné un essor important au développement des connaissances pratiques et théoriques. Grâce au travail soutenu de militants issus de différents milieux, plusieurs initiatives ont émergé afin d'offrir un soutien professionnel plus adapté aux réalités vécues par ces victimes. Par ailleurs, une récente volonté politique a permis de reconnaître l'exploitation sexuelle comme une violence et de mettre en place différentes mesures afin de lutter contre cette criminalité. Après tant d'années laissée-pour-compte, la problématique de l'exploitation sexuelle se retrouve enfin au cœur

des préoccupations de plusieurs élus, corps policiers et magistrats.

Malgré ces progrès, il reste encore fort à faire pour développer les services d'aide aux victimes et répondre à la multiplicité de leurs besoins. La complexité de la problématique entraîne des défis importants pour les intervenants, qui doivent composer au quotidien avec la méfiance, la crainte de représailles et l'ambivalence à l'endroit du proxénète.

Car la difficulté de se défaire de l'emprise d'un proxénète est bien réelle et vient nécessairement compliquer, voire

contrecarrer les démarches d'aide de la victime.

L'emprise psychologique a pour effet d'assujettir bon nombre de jeunes femmes au proxénète et les empêcher de mettre un terme définitif à sa domination. Dans beaucoup de cas, les conditions de vie infernales auxquelles elles sont soumises ont pour effet d'affecter leur état psychologique au point où elles ne voient plus d'issues à leur situation et choisissent de s'y résigner. En somme, plusieurs particularités spécifiques à la problématique font en sorte qu'il est ardu pour les intervenants d'entrer en contact avec la clientèle afin de lui offrir du soutien

professionnel et, par le fait même, avoir l'occasion de créer le lien de confiance nécessaire à l'intervention.

Les obstacles à la prestation de services d'aide formelle

Bien qu'elles reconnaissent avoir été manipulées pour être amenées à s'investir dans le domaine de la prostitution, certaines femmes refusent de se considérer comme des victimes parce qu'elles affirment avoir consenti à se prostituer au début de leur relation avec le proxénète.

Même avec du recul, elles ne paraissent pas percevoir que c'est lui qui les a influencées à s'engager dans cette voie. Elles maintiennent qu'elles ont une part de responsabilité dans la relation vécue avec leur souteneur puisqu'elles ont « librement » accepté de se prostituer. Ce n'est que lorsqu'elles se voient obligées de rester sous son emprise et de maintenir leurs activités prostitutionnelles qu'elles reconnaissent avoir été victimisées par ce dernier. C'est donc à partir du moment où elles ont été dépossédées de tout pouvoir sur leur situation qu'elles estiment avoir été flouées par le souteneur.



Lorsque cette prise de conscience survient, l'étau s'est toutefois resserré autour d'elles et il est devenu de plus en plus compliqué de rompre avec lui. L'isolement créé par ce dernier fait en sorte qu'elles n'ont pratiquement plus personne vers qui se tourner pour demander de l'aide et qu'elles ne connaissent pas les services existants.

Nombreuses sont celles qui maintiennent la relation avec le proxénète malgré les abus qu'elles subissent et leur désir d'y mettre fin.

Dès les premiers contacts, les intervenants doivent tenir compte des raisons qui poussent les femmes à rester dans une relation qu'elles jugent nocive. En personnalisant leur évaluation de la situation, ils peuvent alors déterminer l'approche d'intervention à privilégier et ainsi faciliter l'établissement du lien de confiance.

Parce qu'elles sont terrorisées par le proxénète, une majorité de femmes restera dans la relation durant un certain temps pour se protéger ou éviter de mettre des membres de leur entourage en danger. Plusieurs vivent des sentiments amoureux à l'endroit de leur proxénète. Ainsi, comme dans les cas de violence conjugale, l'amour qu'elles ressentent les dissuade de quitter définitivement la relation. Celles qui aiment leur proxénète reviennent généralement d'elles-mêmes dans la relation après avoir été convaincues par ce dernier que la violence ne se reproduirait plus. Certaines ressentent également beaucoup de honte liée à la situation dans laquelle elles estiment

s'être volontairement empêtrées, ce qui les réfrène de recourir à l'aide de leurs proches. Cette représentation déformée de leur expérience explique pourquoi elles appréhendent autant le jugement d'autrui.

En effet, la crainte d'avoir à affronter le regard réprobateur des autres et la honte associée à la situation dans laquelle elles se retrouvent est si prononcée qu'elle constitue une entrave au recours à l'aide extérieure.

Elles ont peur du jugement par rapport à leurs activités prostitutionnelles ou souhaitent à tout prix préserver leur réputation, c'est pourquoi elles préfèrent tenter de s'en sortir par elles-mêmes. Cette stratégie de protection complique inévitablement leur rétablissement puisqu'elle a pour conséquence d'accroître leur isolement social et de renforcer leur marginalisation.

En dépit de ces motivations à rester sous le joug du proxénète, beaucoup de victimes essayeront à un moment ou un autre de le quitter. Si, au prix de multiples efforts pour se substituer au joug de leur agresseur, les femmes ont l'impression que l'aide recherchée ne leur sera pas offerte ou que l'intervenant semble dépassé par leur situation, elles risquent de se décourager et se résigner à rester dans un contexte d'abus. Ce constat illustre le rôle crucial de l'intervenant de première ligne dans la trajectoire d'aide de la personne victime d'exploitation sexuelle. En facilitant l'accès aux ressources disponibles dans le respect du rythme de la femme, il contribue à tracer le chemin vers un processus de reconsolidation personnelle et de réintégration de la société.

TABLE RONDE

Prévenir l'exploitation sexuelle : réflexion sur nos pratiques



Depuis 1989, L'Anonyme fait la promotion des comportements sécuritaires et des relations égalitaires ainsi que la prévention de la transmission des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Notre démarche est basée sur une approche humaniste, empreinte d'écoute active et mise sur le respect du rythme des personnes rencontrées.



L'équipe de L'Anonyme

Il est impensable pour nous d'écrire un texte sur l'exploitation sexuelle sans parler du travail du sexe. Bien que ces concepts soient souvent représentés comme des opposés, nous croyons qu'il est important d'apporter certaines nuances dans les propos pour comprendre la réalité des personnes qui les vivent. D'abord, comment définir l'exploitation sexuelle et quelles sont les différences avec le travail du sexe ?

L'exploitation sexuelle est « *une situation, un contexte ou une relation où une personne profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps d'une personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage* » (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2017).

Inversement, le travail du sexe est défini par l'association canadienne de santé publique (2014) comme « *l'échange consensuel de services sexuels entre adultes contre de l'argent ou des biens. [...], et il peut se faire dans divers*

lieux, comme le travail d'escorte, les domiciles privés, les clubs de danse érotique, les maisons closes et la sollicitation de clients(es) dans les endroits publics.»

Les mineurs(es) qui échangent des services sexuels contre rétribution sont automatiquement considérés(es) comme exploités(es) sexuellement. (Article 286.1 - Code criminel).

Les différences majeures seraient alors l'âge des personnes impliquées, le consentement et l'aspect de négociation des détails des transactions.

Le travail du sexe comprend une certaine agentivité et un pouvoir d'agir tandis que l'exploitation sexuelle est définie par l'aspect de vulnérabilité ainsi que l'absence de choix libres et éclairés. Nous croyons cependant que l'exploitation sexuelle et le travail du sexe peuvent coexister simultanément. Il serait plus juste de les imaginer sur un continuum fluide au fil du temps (Gerassi et Nichols, 2017).

C'est d'ailleurs ce qui rend l'intervention entourant ces enjeux si délicate : bien que leur définition soit précise, les situations peuvent varier d'une personne à l'autre. À L'Anonyme, notre intervention est guidée par l'importance accordée à la considération des personnes en tant qu'expertes de leur vécu, dans le souci de ne pas nier ni invisibiliser les réalités diverses. Nous croyons fermement que la prévention de l'exploitation sexuelle passe d'abord par une éducation à la sexualité bienveillante, positive et nuancée.

L'importance de l'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité, bien qu'obligatoire depuis 2018, demeure souvent écartée. Les jeunes cherchent alors

leur information dans les séries télé, sur internet ou parmi leurs amis(es). Ces sources peuvent parfois s'avérer intéressantes, mais elles perpétuent généralement les stéréotypes de genre qui contribuent aux dynamiques de pouvoir et qui sont répétés dans l'univers de l'exploitation sexuelle. Nous remarquons que ces stéréotypes sont encore très ancrés dans les mentalités, surtout en ce qui a trait à la séduction, aux relations amoureuses et aux comportements sexuels. Les garçons ressentent la pression d'être en contrôle et pensent devoir démontrer une forme de pouvoir pour être séduisants (avoir beaucoup d'argent, être « respecté » par leurs pairs(es), etc.). À l'inverse, pour plaire, les filles sentent qu'elles doivent se concentrer surtout sur leur apparence physique, leur délicatesse et leur « disponibilité » sexuelle, sans pour autant être perçue comme « facile ».

Il est primordial de déconstruire ces stéréotypes afin que les jeunes puissent reconnaître les comportements inégalitaires et ne jamais tolérer de violence dans leurs relations interpersonnelles.

En abordant la sexualité d'un point de vue positif, ouvrant la discussion sur l'amour, l'intimité, le plaisir et le consentement, nous outillons les jeunes à vivre une sexualité plus satisfaisante, où elles et ils priorisent la mutualité et le respect.

Pour que l'éducation sexuelle soit positive et jamais moralisatrice, il importe que nous, professionnels(les), prenions conscience des doubles standards qui sont véhiculés dans la société et de nos propres préjugés lorsqu'il est question d'exploitation sexuelle. Ces stéréotypes sont transposés dans le regard de la société et dans le système judiciaire et renforcent la binarité de la victimisation, contribuant par le fait même à nourrir

la culture du viol. Lorsqu'il est question qu'un homme vive une situation d'exploitation sexuelle, elle est plus fréquemment décrite comme une relation d'affaires rationnelle et transparente. À l'inverse, nous dépeignons davantage les femmes victimisées comme ayant été dupées par des proxénètes leur ayant fait miroiter une relation amoureuse authentique. Cette façon binaire de voir les différents vécus d'exploitation sexuelle ne fait qu'alimenter les attitudes sexistes qui sont répétées par les jeunes dans leurs relations intimes. L'émotion, la naïveté et la crédulité appartiennent aux femmes, ce qui invalide toute capacité à prendre des décisions, alors que les hommes font preuve de répartie et sont capables de différencier les affaires des amours, ce qui marginalise leurs vécus de victimisation. Le genre ne devrait donc pas être le seul critère de vulnérabilité à considérer dans l'exploitation sexuelle. Il importe de garder en tête que l'orientation sexuelle, l'expression du genre, l'ethnicité ou l'âge peuvent aussi agir à titre de vulnérabilités ajoutées; il s'agit du principe d'intersectionnalité.

S'allier pour une meilleure prévention

Les personnes qui vivent de l'exploitation sexuelle sont d'abord des humains, avec des besoins complexes que nous devons prendre en compte lors de notre travail auprès d'elles. En posant un regard sur nos propres biais, en incluant des personnes touchées par la problématique et en considérant l'intersectionnalité, nous pourrions offrir des réponses adaptées et plus justes. En favorisant une éducation sexuelle positive, bienveillante et inclusive, nous donnons des outils aux jeunes afin qu'elles et ils puissent pleinement développer leur sexualité, en étant capables de prendre des décisions libres et éclairées. Nous croyons également que le travail de collaboration et l'implication de pairs(es) dans l'intervention auprès de personnes échangeant des services sexuels contre rétribution sont essentiels pour proposer une pluralité de méthodes et répondre avec justesse aux besoins.

Les infractions liées à la pornographie juvénile et le cas d'un adolescent



M^e Laurence
Beaudoin



M^e Bruno
Des Lauriers



Consultez le blogue
de La loi sur le système
de justice pénale
pour les adolescents

Au Canada, le *Code criminel* prévoit que la pornographie juvénile se définit, notamment par la représentation photographique, filmée, vidéo ou autre :

- i. Soit où figure une personne âgée de moins de dix-huit ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite;
- ii. Soit dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale d'une personne âgée de moins de dix-huit ans.

Constituent des infractions criminelles le fait de produire, distribuer, posséder, ou accéder à une telle représentation photographique, filmée, vidéo ou autre.

Le *Code criminel* prévoit toutefois que nul ne peut être déclaré coupable de ces infractions si les actes reprochés ont un but légitime lié à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou aux arts et ne posent pas de risque indu pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans. On peut donc imaginer qu'un service de police qui est en possession de pornographie juvénile, à la suite d'une saisie chez un individu, poursuit un but légitime lié à l'administration de la justice.

La Cour suprême du Canada, plus haut tribunal au pays, s'est déjà penchée sur l'interprétation de ces dispositions de la loi. La cour nous enseigne notamment que :

- + L'expression « activité sexuelle explicite » s'entend des actes qui, considérés objectivement, se situent à l'extrémité de l'éventail des activités sexuelles, à savoir les actes comprenant de la nudité ou des activités sexuelles intimes, représentées de façon détaillée et non équivoques, avec des personnes âgées de moins de dix-huit ans ou représentées comme telles. Des actes sexuels anodins, comme un baiser ou une étreinte, ne sont pas visés par cette expression.
- + Les expressions « caractéristique dominante » et « dans un but sexuel » doivent être analysées selon un critère objectif, à savoir si une personne raisonnable qui considérerait la représentation de manière objective et en tenant compte du contexte conclurait que sa « caractéristique dominante » est la représentation des organes sexuels ou de la région anale d'un enfant d'une façon qui puisse raisonnablement être perçue comme visant à stimuler sexuellement certaines personnes. Les photos innocentes d'un bébé dans une baignoire et les autres représentations de nudité non sexuelle ne sont pas visées.
- + Le mot « personne » dans la disposition de la loi vise autant les représentations de personnes réelles que les œuvres visuelles imaginaires (dessins, bandes dessinées), incluant les compositions créées par ordinateur.

Récemment, la Cour d'appel du Québec a dû se pencher sur l'appel d'une décision rendue par un juge de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, et qui acquittait un adolescent de trois chefs d'accusation de production, de possession et de distribution de pornographie juvénile portés contre lui.

Les faits à l'origine des infractions sont sérieux. Au courant de l'été 2013, constatant avoir accès à l'intimité de la chambre à coucher de sa voisine de treize ans, l'adolescent fixe son cellulaire à l'extrémité d'un bâton de hockey avec lequel il prend des vidéos de la victime dévêtue ou à demi-dévêtue sans être aperçu. Il retire ensuite par capture d'écran les images les plus révélatrices.

Ce scénario se répète à au moins trois reprises. Par la suite, il transmet onze images à un autre adolescent sur lesquelles il est possible de distinguer les seins, les fesses et le pubis de la victime. Les images de la jeune adolescente circuleront subséquentement entre les mains d'autres adolescents.

La juge de première instance a acquitté l'adolescent puisqu'elle détermine que les images captées ne constituent pas de la pornographie juvénile au sens de la loi. Elle considère essentiellement que les photos de la victime ne possèdent pas comme caractéristique dominante

la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels.

La juge de première instance motive sa conclusion en énonçant notamment qu'il ne s'agit pas d'organes sexuels, puisque les seins et le pubis ne sont pas impliqués dans la reproduction de l'être humain.

La Cour d'appel, après avoir interprété la loi et analysé la jurisprudence de façon exhaustive, en arrive à la conclusion



contraire. La Cour d'appel explique que la juge de première instance mélange les concepts « d'organes génitaux » et « d'organes sexuels ». Les seconds ne se limitent pas aux seuls organes de reproduction sexuée des êtres humains, contrairement aux premiers. En effet, les « organes sexuels » s'entendent plutôt des organes du corps humain généralement impliqués dans l'activité sexuelle ou encore de ceux qui contribuent à une forme de gratification sexuelle. D'ailleurs, il s'est développé au Canada un courant jurisprudentiel dominant selon lequel les images des seins d'une adolescente peuvent, en fonction de leur contexte, constituer de la pornographie juvénile.

Les faits de la présente affaire amènent conséquemment la Cour d'appel à conclure ce qui suit :

« Il ne fait pas de doute qu'une personne raisonnable avisée des circonstances de la prise de ces images, de ce qu'elles illustrent et de leur utilisation subséquente conclurait à l'examen que celles-ci ont, pour caractéristique dominante, d'exposer les organes sexuels de la plaignante dans un but de stimulation sexuelle. »

L'appel est donc accueilli et l'adolescent est ainsi déclaré coupable de production, de possession et de distribution de pornographie juvénile.



RECHERCHÉ

Exploitation sexuelle, stigmatisation et trauma : un trio qui écorche l'image de soi



Nadine Lanctôt (Ph.D)

Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes et des jeunes femmes en difficulté

Professeure titulaire, département de psychoéducation Université de Sherbrooke



L'exploitation sexuelle survient dans différents contextes liés au milieu de la prostitution – incluant des établissements comme les salons de massage érotique et les bars de danse nue – et au sein desquels des activités déviantes et criminelles sont susceptibles de s'y produire (ex. : consommation et vente de drogues, proxénétisme, etc.). Selon le Secrétariat à la condition féminine du Québec (2016, p. 20) l'exploitation sexuelle implique :

une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage.

Mon équipe et moi avons mené une imposante étude sur les conséquences de l'exploitation sexuelle.

Cette étude, intitulée « les faces cachées de la prostitution » a permis de documenter de nombreuses séquelles de l'exploitation sexuelle, dont l'altération de l'image de soi. Cela se traduit par le sentiment de ne pas se connaître, par la tendance à se tourner vers les autres pour savoir quoi faire ou quoi penser, par le fait d'accorder plus d'importance et de crédibilité aux besoins des autres qu'à ses propres besoins, et au final, cela donne l'impression d'avoir perdu son identité. Il s'agit de l'une des séquelles les moins visibles de l'exploitation sexuelle, mais l'une des plus dommageables.

L'effet dégradant du milieu de la prostitution sur l'image de soi

La stigmatisation vécue par les femmes exploitées sexuellement est bien documentée. Cette stigmatisation peut provenir des clients, de la famille et des amis, des partenaires amoureux, de la communauté et d'intervenants et d'intervenantes de tout le continuum de la pratique. Peu importe quelle en est la source, les conséquences sont les mêmes : la stigmatisation laisse place à des sentiments d'humiliation et de honte. De plus, les expériences répétées de stigmatisation amènent les victimes d'exploitation sexuelle à intérioriser les étiquettes négatives et dégradantes que la société leur appose, au point où elles en viennent à croire qu'elles ne valent rien. Les propos d'une femme ayant participé à notre étude le résumant clairement :

La façon que les clients agissent avec toi, c'est dégradant... carrément dégradant. Pis tu sais, tu te sens un objet là, tu te sens vraiment comme une... un trou là... Il y a certains clients que je revoyais dans la vie de tous les jours pis c'est comme... ark! Mettons tu le vois avec sa femme pis tu es comme « Mon dieu, pis tu agissais comme ça avec moi ? ». Dans le fond, il prend soin de sa femme, mais moi, je suis juste comme un déchet. C'est dégueulasse. Ils vont te faire

danser pis ils vont te demander quelque chose de plus pis après, ben, ils vont t'insulter avec leurs amis. Tu es comme « Okay, c'est dégueulasse... je viens d'être vraiment comme salope là... dégueulasse là ». Tu te sens sale. En gros, ouais, c'est vraiment de se sentir comme ça. C'est rien de valorisant, c'est rien de fun, ça te fait encore plus pas t'aimer, te regarder pis de te déprécier. Parce que toi-même, tu viens à te dévaloriser aussi là-dedans.

Des séquelles qui persistent dans le temps

Notre étude a montré que ces séquelles de l'exploitation sexuelle ne disparaissent pas comme par magie une fois que les femmes sont sorties du milieu de la prostitution. Au contraire, elles peuvent persister longtemps et conduire à un sentiment d'avoir perdu son identité. Dans notre étude, nous avons suivi une cohorte de 125 adolescentes placées en centre de réadaptation. Une fois ces adolescentes rendues au début de l'âge adulte, nous avons évalué différents symptômes qui trahissent des difficultés dans leur développement identitaire. Les jeunes femmes qui avaient été exploitées sexuellement à l'adolescence (56 % de l'échantillon) présentaient, au début de l'âge adulte, significativement plus de sentiments d'échecs (ex. : se sentir moins bonne que les autres) et de honte. Elles rapportaient

aussi un plus grand manque de connaissance de soi (confusion quant à ses propres pensées et sentiments) et une plus grande tendance à se tourner exagérément vers les autres pour se définir.

Situer l'image de soi altérée dans un parcours de victimisation répétée et prolongée

Les victimes d'exploitation sexuelle sont nombreuses à avoir subi de la maltraitance à l'enfance. Ces expériences traumatiques altèrent aussi leur développement identitaire. Lorsque des enfants évoluent dans des milieux marqués par la violence, ils développent des stratégies de survie qui les amènent à vivre dans le moment présent, en état constant d'hypervigilance. Cet état laisse peu d'espace pour explorer et développer ses intérêts et entraîne une confusion quant à ses propres besoins, droits, valeurs et sentiments. Une survivante de l'exploitation sexuelle ayant participé à notre étude rapportait ceci :

Pour moi j'étais déjà sensible psychologiquement au fait que j'étais une bonne à rien, que je sers à rien, je ferai jamais rien de bon dans la vie... faque en étant élevée avec une mentalité comme ça, pour moi la prostitution c'était « Ah ben, finalement, quelqu'un aime ça quand je le suce, ah ben... » Tu sais, je me sentais valorisée, mais pas de la bonne façon.

L'importance d'offrir des occasions positives et valorisantes

Notre étude montre l'importance de soutenir les femmes exploitées sexuellement afin qu'elles construisent ou renforcent leur propre identité. Il est primordial que les interventions leur permettent de vivre des expériences positives et valorisantes. Il importe aussi d'offrir à ces femmes le temps et l'espace nécessaire pour qu'elles apprennent à mieux se connaître et qu'elles en viennent à reconnaître et à valoriser leurs besoins, leurs pensées et leurs émotions.

L'un des facteurs de résilience les plus importants pour arriver à se sortir du milieu de la prostitution est de croire qu'on est capable de changer et qu'on mérite mieux.

En ce sens, la considération, l'espoir et les aspirations de ces femmes devraient se situer au cœur des interventions qui leur sont offertes.

RECHERCHÉ

Proxénétisme : Les mythes et réalités d'un marché clandestin



Proxénète: (n.m.) Personne qui s'entremet dans des intrigues galantes dont elle tire profit¹.



Alexandra Dion
B.Sc.



Mariane Fay
B.Sc.



Yanick Charette
Ph.D.

Le proxénète est un personnage bien connu de la culture populaire, que ce soit dans la littérature, les films ou la musique. On y illustre souvent le proxénète comme un homme noir flamboyant. Toutefois, il s'agirait plutôt d'un stéréotype qui pourrait s'expliquer en partie par la surreprésentation des noirs dans la culture populaire abordant le proxénétisme ou au concept de racisme systémique qui se manifeste par un plus grand risque d'arrestation visant ces individus (2, 3). Mais, étonnamment, peu d'études scientifiques se sont intéressées à ce sujet. Alors que sait-on sur le proxénète ?

Étymologiquement parlant, le terme *proxénète* provient du latin *proxeneta* qui signifie *courtier* ou *entremetteur*. Si ce mot était utilisé au départ pour définir un intermédiaire dans toute affaire commerciale, son sens s'est transformé au fil du temps pour définir un individu qui se spécialise dans l'entremise des mariages et rendez-vous galants, pour finalement obtenir la connotation que nous lui connaissons aujourd'hui. Toutefois, cette idée

d'intermédiaire est demeurée. Si l'on considère le travail du sexe comme étant un marché économique clandestin dont le produit consiste en l'échange de services sexuels, le proxénète y apparaît comme une tierce partie, ou comme ils vous le diront, un joueur dans la « game ». Il est un intermédiaire entre le client et la travailleuse du sexe² (4,5), un entrepreneur convoitant le profit (6,7).

D'ailleurs, les proxénètes se qualifient eux-mêmes d'entrepreneurs, de gestionnaires d'argent et d'hommes vivant grâce au travail des femmes (6).

Dans cette perspective, le proxénète adopte un rôle beaucoup plus « neutre », offrant aux travailleuses du sexe de la protection et des opportunités intéressantes sur un marché compétitif.

L'acceptation de ce rôle d'entrepreneur au sein de l'industrie du sexe, et sa promotion dans la culture populaire, peut notamment être expliquée par les valeurs promues par le capitalisme dont celles du profit et de la masculinité (7). La légitimation du proxénétisme peut aussi être associée à celle qui transcende la culture populaire (musique, vidéo-clip, etc.) et l'industrie du sexe de manière générale (e.g. la pornographie et les bars érotiques) (7,8). Le sociologue Robert K. Merton mentionnait que la délinquance est le produit des tensions entre les objectifs promus dans une société et les moyens auxquels la population a accès pour atteindre ces buts (9). Si ces objectifs sont inatteignables par le biais des moyens légaux, les individus devront innover, parfois par des moyens illégaux, pour les atteindre. Ainsi, au sens de Merton, le proxénète est un innovateur qui tente d'accéder aux buts promus par la société alors que ceux-ci sont difficilement accessibles : le succès économique et une image de masculinité. Malgré l'immoralité de ses comportements, ceux-ci seraient, d'une certaine façon, validés et acceptés par la société puisqu'ils correspondent aux objectifs promus par celle-ci (7,8).

Un portrait violent

Le proxénète présente d'importantes habiletés au niveau du recrutement des travailleuses du sexe (8). Même si nous mentionnions plus tôt que le concept d'intermédiaire est « neutre », cela ne signifie pas que le proxénète agit systématiquement de manière bienveillante. Souvent décrit comme étant manipulateur, il use notamment d'intimidation et de fausses promesses pour consolider son emprise (5, 8, 10, 11, 12). Il apparaît charismatique et persuasif, facilitant ainsi le recrutement et l'exploitation des vulnérabilités des travailleuses du sexe (5, 11, 12). Son charme n'étant que superficiel, les marques d'affection ne seraient que le reflet de son contrôle émotionnel et de leur manque d'empathie (5, 11).

Si, lors de la période de recrutement, le proxénète se présente plutôt sous un beau jour auprès des travailleuses du sexe, dans plusieurs cas, la violence s'installe rapidement dans la relation (10). Environ 76 % des travailleuses du sexe sous l'emprise d'un proxénète ont connu au moins un épisode de violence de leur part (12).

Pour le proxénète, la violence se présente comme un moyen facilitant l'exploitation, s'assurant que les travailleuses du sexe respectent les demandes et deviennent une importante source de rentabilité.

Pour s'en assurer, le proxénète utilise différentes tactiques comme d'isoler les travailleuses du sexe ou les priver de rémunérations, recevant uniquement des substances illicites en échange de leur travail (8). Ce contexte empêche celles-ci de pouvoir subvenir à leurs besoins de manière autonome et contribue à créer une dynamique de dépendance envers le proxénète. D'autres tactiques utilisées sont similaires à celles observées en contexte de violence conjugale (5, 8) ; le proxénète n'hésitera pas à commettre de l'intimidation

ou des abus psychologiques, physiques et sexuels à l'endroit des travailleuses du sexe qu'ils exploitent (5,8) et les épisodes de violence peuvent parfois être suivis de minimisations, de déni ou d'excuses de la part du proxénète (8). Encore dans le but d'atteindre leurs objectifs financiers, certains proxénètes imposeront graduellement un plus grand nombre de clients aux travailleuses du sexe, contribuant ainsi à leur déshumanisation (8,12). Ce marché n'est toutefois pas sans risque pour le proxénète. Le milieu du travail du sexe, dans son ensemble, est marqué par un système basé sur la violence. Dans le cadre d'une étude sur les proxénètes au sein des gangs de rues montréalaises, nous avons pu constater que ceux-ci sont aussi victimes de violence, bien qu'en moins grande proportion que les travailleuses du sexe (13).

Bien que les travailleuses du sexe soient souvent victimes de violence par leur proxénète et que celui-ci réduise le contrôle qu'elles ont sur leur travail, faire affaire avec un proxénète présente aussi certains bénéfices. Par exemple, avoir un proxénète réduirait les probabilités d'être victime de violence de la part des clients (14), appuyant la notion de protecteur souvent attribuée au proxénète. Ainsi, dans ce marché particulier, les services offerts par le proxénète ne sont pas que les intrigues galantes des clients, mais également la « protection » des travailleuses sur sexe (5,7).

¹ L'emploi du masculin pour définir les proxénètes dans ce texte permet d'alléger le texte, bien que nous reconnaissons la présence de femmes parmi les proxénètes.

² L'emploi du féminin pour définir les travailleuses du sexe dans ce texte permet d'alléger le texte, bien que nous reconnaissons la présence d'hommes parmi les travailleurs du sexe sous l'emprise d'un proxénète.

Références

1. Proxénète. [En ligne]. Québec (CAN) : dictionnaire vivant de la langue française; 2012.

 **Consultez la définition**

2. Mosher, CJ. Racial Profiling/ Biased Policing. *Sociology Compass*. 2011; 5 (9) : 763-774.

3. Wortley, S. & Tanner, J. Discrimination ou « bons » services de police. Le débat concernant le profilage racial au Canada. *Nos diverses cités*. 2004; 1(1) : 207-212.

4. Hannem, S. & Bruckert, C. "I'm Not a Pimp, but I Play One on TV": The Moral Career and Identity Negotiations of Third Parties in the Sex Industry, *Deviant Behavior*. 2017; 38 (7): 824-836.
5. Williamson, C., & Cluse-Tolar, T. Pimp-controlled prostitution: still and integral part of street life. *Violence against Women*. 2002; 8 (9): 1074-1092.
6. Davis, H. Defining 'pimp': working towards a definition in social research. *Sociological Research Online*. 2013; 18 (1): 71-85.
7. Nevin, A. Pimpology 101: An examination of the pimp as an acceptable social role in a capitalist society. *The Sociological Imagination: Undergraduate Journal*. 2013; 2 (2): 1-19.
8. Giobbe, E. An analysis of individual, institutional, and cultural pimping. *Michigan Journal of Gender and Law*. 1993; 1 (1): 33-57.
9. Merton, R. K. Social Structure and Anomie. *American sociological review*. 1938; 3 (5): 672-682.
10. Caplan, G. M. The facts of life about teenage prostitution. *Crime & Delinquency*. 1984; 30 (1): 69-74.
11. Spidel, A., Greaves, C., Cooper, B. S., Hervé, H., Hare, R.D. & Yuille, J.C. The Psychopath as Pimp. *The Canadian Journal of Police and Security Services*. 2006; 4 (4): 205-211.
12. Raphael, J., Reichert, J. A., & Powers, M. Pimp control and violence: domestic sex trafficking of chicago women and girls. *Women and Criminal Justice*. 2010; 20(1-2): 89-104.
13. Fay, M., Dion, A., & Charette, Y. (2020, mars). La violence au sein des relations des proxénètes: Un portrait préliminaire. Séminaire du milieu correctionnel: Phénomène des gangs, Nicolet, Québec.
14. Horning, A., Thomas, C., Marcus, A., & Sriken, J. Risky business: harlem pimps' work decisions and economic returns. *Deviant Behavior*. 2020; 41 (2): 160-185.

RECHERCHÉ

La traite de personnes dans les Laurentides : bref regard sur cette réalité



Édith de la Sablonnière

Chercheuse principale
Cégep de Saint-Jérôme

Marie-Josée Morin et Roxana Staiculescu

Co chercheuses
Cégep de Saint-Jérôme

Nathalie Khat

Partenaire Le Phare des AffranchiEs
Directrice de projets

Chloé Gilbert-Vanasse

Partenaire Le Phare des AffranchiEs
Chargée de projet

La traite de personnes est un phénomène bien réel au Québec, mais très peu étudié actuellement. Les données de recherche sont limitées, morcelées et décrivent uniquement la réalité des centres urbains (Statistique Canada, 2016; SPVM, 2015). Une confusion persiste à plusieurs niveaux quant à cette problématique, ce qui n'est pas sans conséquence sur les victimes (Quarterman & Winterdyk, 2012).

Traite de personnes : Désigne « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité [...] d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

Une première initiative de recherche dans les Laurentides pour documenter l'enjeu de la traite de personnes au niveau régional a été menée en partenariat entre Le Phare des AffranchiEs et le Cégep de Saint-Jérôme. Au total, 185 participants provenant d'organisations susceptibles d'être en contact avec une victime de traite résidant ou ayant été exploitée sur

le territoire ont rempli un questionnaire en ligne. De ce nombre, sept ont aussi participé à des entretiens de groupe dont l'objectif a été d'approfondir les résultats qui ont émergé des questionnaires. La recherche a entre autres permis d'identifier le profil des victimes, d'explorer la compréhension et le niveau de connaissance des participants face à la problématique et de mieux cerner les services offerts et manquants en lien avec les trajectoires de services.

Nous présenterons ici quelques-uns des résultats de recherche, et invitons le lecteur à consulter le rapport de recherche complet.



[Consultez le rapport de recherche](#)

Profil des victimes de traite de personnes dans les Laurentides

Parmi tous les participants de l'étude, 53 indiquent avoir été directement en contact avec une ou des victimes de traite de personnes. Dans l'ensemble, 315 victimes ont été identifiées et 80 autres cas de traite ont été suspectés. Il faut toutefois interpréter ces résultats avec précaution; une même victime peut être comptabilisée plus d'une fois, puisqu'elle peut faire appel à plusieurs services d'aide pour ses différents besoins.

Bien que partielles, les données font ressortir que la traite dans les Laurentides vise principalement des femmes (64,8 %) et des filles mineures (30,8 %). Les hommes (3,7 %) et les garçons mineurs

(0,6 %) sont aussi touchés, mais en plus petite proportion. La forme de traite la plus signalée est l'exploitation sexuelle (89,8 %). Les victimes identifiées sont essentiellement des citoyennes canadiennes et habitent sur le territoire des Laurentides (91,8 %). Elles sont exploitées surtout dans la région (62,2 %).

Compréhension de la problématique par les participants

Les participants rapportent avoir un niveau de connaissance personnelle sur la traite de personnes faible ou très faible (41,6 %). Près de la moitié (48,0 %) d'entre eux affirment n'avoir reçu aucune heure de formation ou atelier de sensibilisation. Parmi les participants ayant suivi des activités de formation, ces dernières ont porté essentiellement sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle (98,9 %).

Ces lacunes quant à la formation pourraient avoir un impact direct sur la capacité d'identification des victimes. En effet, les analyses montrent que 46,6 % des répondants considèrent qu'ils ne sont pas du tout en confiance ou peu en confiance pour identifier une victime.

Les participants ont également été invités à rédiger une définition de la traite de personnes dans l'objectif

de faire ressortir la conceptualisation qu'ils se font du phénomène. L'analyse des définitions fait ressortir que près du quart des participants n'ont pas été en mesure de concevoir la traite comme étant de l'exploitation. Lorsqu'il y a mention d'une forme de traite, c'est principalement celle à des fins d'exploitation sexuelle qui est désignée (49,7 %). Bien que 62,3 % des participants aient relevé une ou plusieurs formes de contrainte, seulement le tiers d'entre eux ont rapporté les moyens plus subtils tels que la tromperie, la fraude, l'abus d'autorité et la violence psychologique comme éléments utilisés pour entraîner ou maintenir la victime dans une situation de traite.

Le faible niveau de connaissance rapporté, jumelé au fait que la plupart des participants se représentent le phénomène de façon partielle, occasionne des difficultés supplémentaires pour venir en aide aux victimes.

Services offerts et manquants en lien avec les trajectoires de services

La qualité des services offerts aux victimes a été analysée à l'aide de questions ouvertes à l'ensemble des 185 participants de l'étude, ainsi que par les groupes de discussion. Selon les participants, la trajectoire de services de chaque victime est unique, non linéaire et peut s'étendre sur plusieurs années, avec des allers-retours auprès des ressources de soutien. Or, plusieurs participants ont fait ressortir que les trajectoires de services pour les victimes de traite sont présentement mal définies, peu structurées

et entrecoupées de ruptures. À ces difficultés s'ajoute le défi de la référence.

Plus de 40 % des participants affirment ne pas savoir où référer en cas d'inquiétudes. Les ressources spécialisées en matière de traite ou étant aptes à offrir des services spécialisés semblent peu connues actuellement auprès des participants. Aussi, près du quart de ceux-ci ont soulevé l'importance d'assurer la présence de personnes formées et dédiées à la problématique dans les organisations de la région.

Conclusion

À la lumière des résultats issus de cette recherche, nous proposons une série de recommandations qui s'articulent autour des principaux enjeux qui peuvent affecter les différentes trajectoires de services possibles d'une victime de traite. Certaines visent plus largement la formation et les activités de sensibilisation ou le processus de références et de collaboration, alors que d'autres proposent la mise en place de moyens plus concrets dans l'intervention directe. Spécifiquement pour les intervenants, nous recommandons la mise à jour en continu des compétences

et connaissances pour mieux reconnaître, intervenir et référer lorsqu'ils font face à une situation potentielle de traite.

Statistique Canada. (2016). Recensement de 2016. Canada: Statistique Canada.

 [Consultez le document](#)

Service de police de Montréal (SPVM). (2015). L'identification de victimes d'exploitation sexuelle à travers les données officielles. Montréal : Service de Police de la Ville de Montréal.

 [Consultez le document](#)

Quarterman, L., Kaye, J. et Winterdyk, J. (2012). Beyond Criminal Justice: A Case Study of Responding to Human Trafficking in Canada. Calgary : Revue canadienne de criminologie et de justice pénale.

 [Consultez le document](#)



PORTRAIT D'UN CRIMINOLOGUE

Une immersion au sein de la référence policière : Entrevue avec **Geneviève Richard**, criminologue au programme de référence policière du CAVAC de Lanaudière depuis 2016



Mélissa Baërt
Criminologue, B.Sc.

Intervenante psychosociojudiciaire



Geneviève Richard est criminologue depuis qu'elle a gradué de l'Université de Montréal en 1998. Elle nous révèle ici les tenants et aboutissants de son poste au programme de référence policière, au sein du CAVAC de Lanaudière. Un emploi qui est méconnu et pourtant, tellement important pour les victimes d'actes criminels et leurs proches.

Le programme de référence policière existe dans tous les CAVAC du Québec, mais n'est pas administré de la même façon d'un CAVAC à l'autre. Au CAVAC de Lanaudière, il est supporté par trois intervenantes, dont M^{me} Richard, et est divisé en deux volets : *l'intervention rapide auprès des victimes d'un acte criminel ou de leurs proches* et *le partenariat avec les policiers et enquêteurs des différents postes de police de la région*.

En ce qui concerne le volet d'intervention rapide auprès des victimes, l'objectif du travail de M^{me} Richard est de rejoindre la personne victime

le plus rapidement possible après la commission du crime, afin de lui transmettre des informations justes sur l'intervention policière et d'évaluer ses besoins pour ensuite la référer vers les services adaptés à sa situation. M^{me} Richard présente alors les services du CAVAC aux personnes victimes lorsque leurs besoins cadrent avec le mandat de l'organisme. Les informations pour rejoindre la personne victime sont transmises par les policiers, quand un crime contre la personne est commis. Le but de cette intervention rapide est de rassurer la personne victime, normaliser ses

réactions, l'informer de l'aide disponible, lui expliquer les prochaines étapes à venir, lui transmettre des informations sur l'enquête policière et sur le processus judiciaire, etc. Cette intervention se fait généralement par téléphone, mais peut, dans quelques exceptions, se faire en personne, directement au poste de police. C'est parfois le cas dans les situations d'exploitation sexuelle, lorsque par exemple, une victime se présente au poste de police pour dénoncer son proxénète, que la fenêtre d'intervention est très courte et qu'il faut agir rapidement.

Le volet du partenariat avec les policiers et enquêteurs apporte un tout autre défi au travail de M^{me} Richard et de ses collègues. En effet, M^{me} Richard passe plusieurs journées par semaine dans les postes de police de la région à établir des ponts entre le CAVAC et les services de police. Elle a pour mission de transmettre son expertise aux policiers sur l'intervention auprès des victimes, leurs besoins et les réactions possibles à la suite d'un traumatisme. Ce volet a pour but d'améliorer l'accueil des personnes victimes au moment de la



plainte et d'aider les policiers à intervenir de manière efficace auprès d'elles.

Cette partie du travail de M^{me} Richard est probablement la plus difficile, car elle doit établir sa crédibilité aux yeux des policiers et gagner leur confiance, afin que ceux-ci prennent l'habitude de se référer à elle ou à l'une de ses collègues.

Cette tâche est ardue de prime abord, mais M^{me} Richard explique qu'une fois le lien de confiance établi, les bénéfices sont grands et le programme de référence policière devient victime de son succès. L'intervention auprès des personnes victimes devient alors multidisciplinaire et chacun des acteurs profite des connaissances que l'autre peut lui apporter. Cela permet aussi aux policiers de mieux connaître les services du CAVAC et de référer les personnes victimes

plus systématiquement vers ces services afin qu'elles soient aidées.

Au fil des années, il est arrivé à M^{me} Richard de tenir un rôle important auprès de victimes d'exploitation sexuelle.

Elle explique que l'intervention auprès de ce type de victime est particulière, car lorsqu'elles sont prêtes à dénoncer leur agresseur, qui est parfois aussi leur conjoint, il faut agir rapidement et avec doigté.

Ces personnes victimes, qui sont souvent ambivalentes, ont tendance à avoir de grandes craintes et à se rétracter, si elles se sentent jugées ou incomprises. M^{me} Richard a alors un rôle de « coaching » auprès des policiers qui vont procéder à l'entrevue vidéo et un rôle plus rassurant auprès de la personne victime. En effet, elle doit rapidement créer un lien de confiance

sans jugement avec la victime, la rassurer sur le fait qu'elle n'est pas obligée de dénoncer, lui enlever la pression en répondant à ses questions, en explorant ses craintes et en lui expliquant ses droits et ses recours. M^{me} Richard a gardé de bons souvenirs d'interventions qu'elle a fait auprès de victimes d'exploitation sexuelle et confit même avoir encore des nouvelles de certaines d'entre elles, de temps en temps.

Questionnée sur les compétences à avoir pour travailler dans le programme de référence policière, M^{me} Richard demeure très humble en répondant que c'est un métier qui s'apprend comme tous les autres. Après réflexion, elle convient qu'il faut avoir confiance en soi, en ses connaissances et compétences pour être en mesure d'établir sa crédibilité auprès des policiers et enquêteurs. Il faut aussi avoir de l'entregent, une bonne capacité d'adaptation, de l'autonomie professionnelle et du leadership.

Le programme de référence policière du CAVAC de Lanaudière a été mis sur pied en 2011 et gagne en

popularité au fil des années dans les différents corps policiers de la région. C'est un avantage tant pour les policiers que pour les intervenants du CAVAC, mais c'en est un, avant tout, pour les personnes victimes et leurs proches.

Geneviève Richard, en quelques mots...

- + M^{me} Richard détient plusieurs années d'expérience en tant que criminologue et elle a travaillé dans divers milieux.
- + Sa carrière a débuté avec un stage au SCC Ville-Marie, avec une charge de cas constituée majoritairement de femmes ayant purgé une sentence d'incarcération au fédéral et étant en transition.
- + Elle a ensuite été employée à la Maison de transition de Montréal Inc. où elle est restée une dizaine d'années. Elle a fait le suivi des hommes en maison de transition, le recrutement des personnes bénévoles pour le Centre d'action volontaire St-Laurent, la présentation du programme Intégration Plus auprès des partenaires du réseau correctionnel Canadien, etc.
- + M^{me} Richard a également travaillé pour la maison Marguerite à Montréal, une maison d'hébergement pour femmes en difficulté ainsi qu'à l'Atelier du Seigneur-Masson qui œuvrait dans l'insertion en emploi des jeunes en difficultés âgés de 18 à 35 ans.
- + M^{me} Richard est arrivée au CAVAC de Lanaudière en 2008 où elle a commencé comme intervenante psychosociojudiciaire, aux services courants. Elle a finalement intégré le programme de référence policière en 2016 et considère aujourd'hui qu'elle est réellement sur son « X » !

Abus pédosexuels avec prise d'images : De l'espoir et du soutien pour les victimes

Par le Centre canadien de protection de l'enfance



Toutes les 12 heures, le Projet Arachnid détecte sur Internet 10 824 nouvelles images possiblement associées à des abus pédosexuels (Centre canadien de protection de l'enfance).

Toutes les 12 heures...

La multiplication des images d'abus pédosexuels sur Internet est une épidémie sociale mondiale qui empoisonne la vie des enfants et des survivantes et survivants. Le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) – un organisme de bienfaisance national voué à la protection de tous les enfants – mène la lutte contre les images d'abus pédosexuels avec Projet Arachnid : une suite d'outils qui détectent les images connues sur Internet et envoient des demandes de suppression aux hébergeurs.

Capable de traiter des milliers d'images à la seconde, le Projet Arachnid possède des capacités de détection et d'action largement supérieures aux méthodes traditionnelles.

Depuis son lancement en 2017, le Projet Arachnid a détecté 21 millions d'images suspectes et envoyé six millions de demandes de suppression. Le rythme actuel est de l'ordre de 10 000 demandes par jour.

« Le Projet Arachnid change fondamentalement la donne, observe M^{me} Lianna McDonald, directrice générale du CCPE. Il change notre manière de lutter contre les images d'abus pédosexuels et de soutenir les survivantes et survivants de ces crimes horribles. C'est une solution mondiale centrée sur les victimes. »

Le Projet Arachnid permet de chiffrer l'ampleur du problème des images d'abus





pédosexuels sur Internet. Ce système est d'autant plus efficace qu'il met à contribution les analystes d'autres centrales de signalement ailleurs dans le monde pour vérifier les images détectées. À l'heure actuelle, huit centrales étrangères aident au classement des images, permettant ainsi d'augmenter encore davantage le nombre de demandes de suppression envoyées aux hébergeurs.

« Les survivantes et survivants d'abus pédosexuels enregistrés nous disent qu'il leur est particulièrement difficile d'accepter que des images de leur expérience d'abus continuent de circuler. Leur passé est leur présent, ajoute M^{me} McDonald.

En réduisant l'accessibilité à ces images, nous apportons aux victimes un soulagement psychologique dont elles ont grand besoin et nous apaisons leurs craintes légitimes que des personnes qu'elles connaissent voient des images de leur expérience d'abus sur Internet. »

Dans le cas d'enfants non identifiés qui sont toujours en situation d'abus ou d'enfants dont on vient de découvrir qu'ils ont été abusés, l'utilisation du Projet Arachnid peut aider à empêcher que des images qui les mettent en scène se mettent à circuler abondamment sur Internet.

Parallèlement au lancement du Projet Arachnid, le CCPE a aussi commencé à travailler directement

avec des survivantes et survivants d'abus pédosexuels enregistrés et, dans la plupart des cas, diffusés sur Internet. Depuis deux ans et demi, le CCPE accompagne 11 formidables jeunes femmes qui, de survivantes, se sont transformées en véritables porte-parole de la cause. Ces femmes remarquablement courageuses se sont donné le nom de Phoenix 11 pour affirmer cette renaissance et ce renouveau. Elles se mobilisent pour dénoncer haut et fort l'insuffisance des moyens déployés face à l'abondance des images d'abus pédosexuels sur Internet et sensibiliser l'opinion publique à la problématique, à son ampleur et à ses répercussions tout au long de la vie.

« Le Projet Arachnid devrait tomber sous le sens aux yeux des pouvoirs publics. Les photos et les vidéos des abus que nous avons subis ne devraient pas être accessibles au public. Et elles ne devraient pas exister. Je tiens à souligner que notre droit à la détection et à la suppression des images d'abus pédosexuels devrait l'emporter sur tout droit des pédophiles à cacher ces images au nom de la protection de leur vie privée. »

— Membre des Phoenix 11

Nos efforts de mobilisation ont attiré d'autres groupes – survivants masculins, familles de survivants – qui ont le courage de témoigner de leurs expériences et de leur douleur pour illustrer l'incapacité de l'industrie et des pouvoirs publics à protéger les plus vulnérables et l'urgence de faire changer les choses. Leurs voix, leurs inquiétudes et leurs perspectives ont servi de catalyseur au lancement de notre cadre pour la protection et les droits de l'enfant, intitulé Nos manquements envers les enfants : Changer le paradigme. Ce cadre appelle l'industrie et les gouvernements du monde entier à agir de toute urgence. Les politiques actuelles concernant la suppression des images d'abus pédosexuels sont axées sur la détermination et la suppression des images jugées illégales en vertu du droit pénal. À la différence, le cadre que nous proposons place au premier plan les intérêts supérieurs des enfants et leur droit à la dignité, à la vie privée et à la protection.

Avec le Projet Arachnid, nous observons diverses réponses à nos demandes de suppression d'images. Certaines entreprises se montrent réactives, tandis que d'autres se montrent résistantes, récalcitrantes ou complices. Une même entreprise peut se classer dans plusieurs catégories ; par exemple, il y a des entreprises qui sont à la fois proactives et résistantes. Ce manque de suivi et de responsabilité fait en sorte que des milliers de photos et de vidéos d'abus pédosexuels restent en ligne et conduisent à la re-victimisation d'enfants à travers ces images. Plus de 550 fournisseurs de services électroniques reçoivent des demandes venant du Projet Arachnid. Les

entreprises des 15 premiers percentiles (top 15 %) suppriment les images en un jour ou moins et celles des 15 derniers percentiles prennent 18 jours ou plus.

Le cadre du CCPE propose un ensemble de principes d'action selon lesquels la suppression des images d'abus pédosexuels et des images préjudiciables ou violentes d'enfants doit être dictée d'abord et avant tout par la protection et les droits des enfants. Ces principes veulent notamment :

- + que l'industrie donne suite de façon objective et uniforme aux demandes de suppression d'images venant de centrales fiables et vérifiées ;
- + que la suppression s'étende aussi à toutes les images préjudiciables ou violentes d'enfants, même celles qui ne répondent pas aux définitions pénales, mais qui s'insèrent néanmoins dans le processus d'abus ;
- + que les pouvoirs publics prennent les devants et mettent en place des lois qui placent l'intérêt des enfants au centre de l'attention.

« On ne peut plus se permettre d'accepter le statu quo, ajoute M^{me} Lianna McDonald. Le droit des enfants à la sécurité doit être notre priorité absolue à tous. »



Consultez le site Web du Centre canadien de protection de l'enfance pour en savoir plus sur le Projet Arachnid ainsi que sur le travail du CCPE auprès des survivantes et survivants et son cadre pour la protection et les droits de l'enfant.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

BOÎTE À OUTILS

Le concept hégémonique de l'exploitation sexuelle et ses impacts en intervention

Par le PlaMP

Projet d'intervention
auprès des mineur.e.s prostitué.e.s



Anaïs Gerentes

Chargée des communications
PlaMP



Karl Beaulieu

Intervenant de milieu
PlaMP



Stéphanie G-Dubé

Coordonnatrice
PlaMP

Le PlaMP : présentation de l'organisme

Le PlaMP propose de l'accompagnement aux personnes de 12 à 25 ans qui échangent ou sont susceptibles d'échanger des services sexuels contre toute forme de rémunération, par du soutien dans leurs démarches et de l'intervention psychosociale. Dès sa création, l'organisme se démarque des discours réduisant les personnes qui échangent des services sexuels au statut de victime et propose une démarche d'intervention mettant de l'avant le libre-arbitre des jeunes.

L'accompagnement est offert sur une base volontaire et confidentielle. Les intervenant.e.s sont joignables directement sur leur cellulaire et se déplacent sur l'ensemble du territoire montréalais. Le travail de milieu nous permet aussi de créer un contact avec les jeunes. Ces approches d'intervention se basent sur l'accueil inconditionnel, l'autodétermination et la réduction des méfaits. Nous offrons également du soutien aux proches des jeunes, ainsi que du soutien à l'intervention et de la formation pour les professionnel.le.s.

Le concept de l'exploitation sexuelle et ses limites

Notre approche est critique du concept hégémonique de l'exploitation sexuelle qui qualifie tout échange de service sexuel contre rémunération comme une forme d'exploitation sexuelle. En effet, cette vision de l'exploitation sexuelle ne permet pas de considérer l'ensemble des réalités des personnes qui échangent des services sexuels.

Le PlaMP propose une approche nuancée, respectueuse de l'autodétermination des jeunes. Cette approche centre les interventions sur l'ensemble des facteurs de vie qui influencent le vécu des jeunes : âge, développement psychosocial, relations familiales, estime de soi, etc.

Nous avançons que tout échange de service sexuel ne constitue pas nécessairement de l'exploitation et que toute personne qui échange des services sexuels ne devrait pas être traitée comme une victime. McMahan-Howard (2017), dans une étude qualitative faite auprès de 26 personnes qui échangent

des services sexuels (et le font, en moyenne, depuis l'âge de 14 ans), révèle que presque la totalité des participant.e.s ne se considèrent pas comme des victimes. Cette même étude démontre que plusieurs jeunes qui ne ressentent pas le besoin d'être « sauvé.e.s » ou aidé.e.s. vont simplement refuser les services qui les abordent comme des victimes d'exploitation sexuelle et qui placent la « sortie de la prostitution » comme objectif premier de l'intervention.

Il nous apparaît aussi dangereux de créer une dichotomie entre les personnes qui seraient victimes d'exploitation sexuelle et les personnes qui échangeraient des services sexuels par choix. Outre le fait que les notions de choix et de liberté sont relatives, cette opposition contribue à stigmatiser les personnes qui échangent des services sexuels, en les considérant soit comme des victimes impuissantes, soit comme des personnes déviantes.

Nous préférons donc considérer que les échanges de services sexuels sont à comprendre sur un spectre allant de l'aliénation à l'émancipation, et que personne ne se trouve à un endroit fixe sur ce spectre.

En effet, avec l'influence de facteurs tant psychologiques que socio-économiques, la perception d'une personne de sa propre position sur ce spectre peut changer.

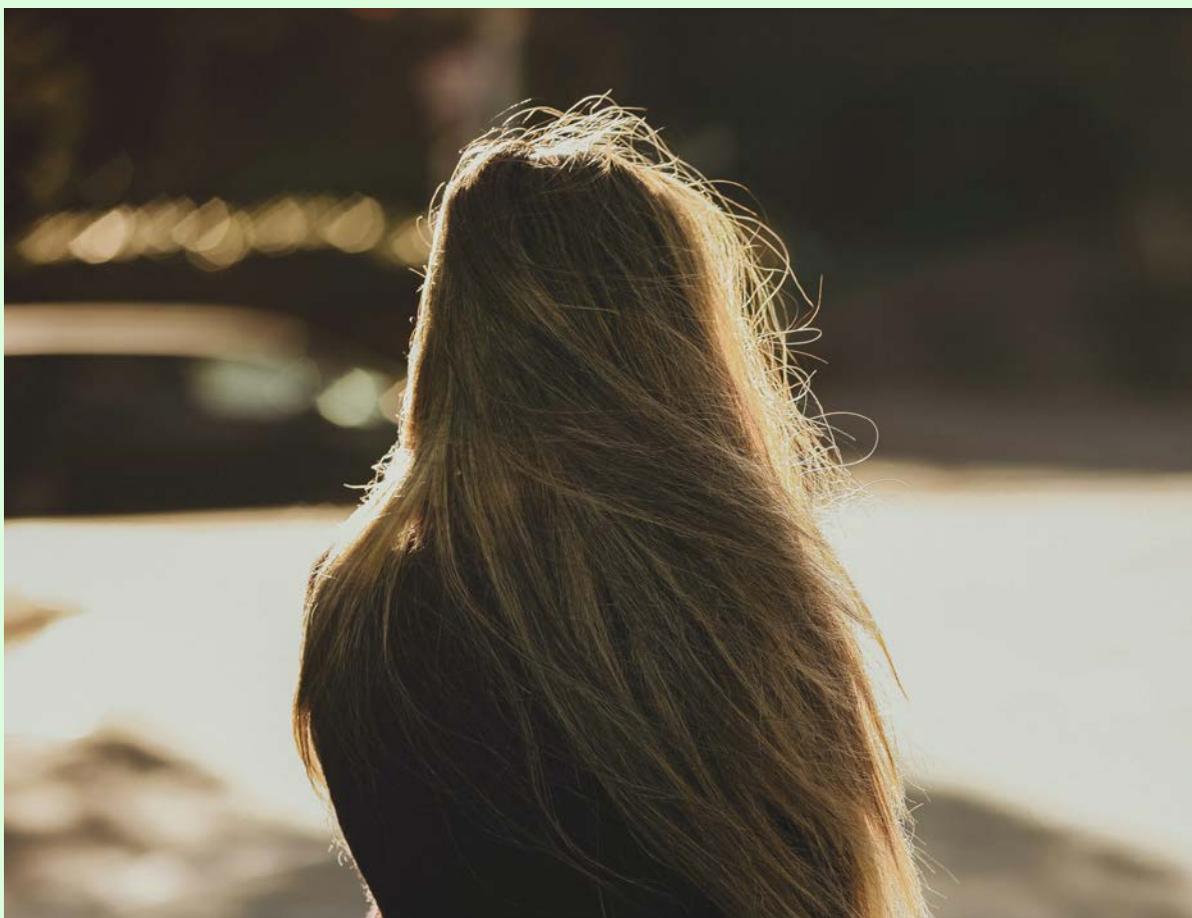
Des pistes d'intervention

Les convictions d'un.e intervenant.e influencent sa manière d'intervenir avec les personnes concernées, que ce soit dans les objectifs de son plan d'intervention ou sa manière d'interagir avec celles-ci.

Nous invitons donc les professionnel.le.s à questionner leurs préjugés sur les personnes qui échangent des services sexuels : Que connaissons-nous des personnes qui échangent

des services sexuels ? D'où proviennent nos représentations ? Est-ce que nos interventions seront biaisées ? Le souci de réflexivité de tout.e professionnel.le de l'intervention apparaît d'autant plus incontournable considérant la charge morale associée aux échanges de services sexuels chez les jeunes. Par ailleurs, nous encourageons les intervenant.e.s à faire usage des termes que les personnes utilisent pour se définir ainsi que pour qualifier leurs activités. Ceci, dans le but de respecter l'autodétermination des individus et d'établir un lien de confiance.

De plus, nous proposons aux praticien.ne.s de chercher à comprendre les besoins auxquels



répondent les échanges de services sexuels. Outre les raisons économiques, il peut s'agir de besoins affectifs, de validation, d'exploration, d'appartenance, etc. (Cousineau, Fournier et Hamel, 2007).

En nous appuyant sur la notion de spectre cité plus haut, nous pouvons accompagner les jeunes à situer leur vécu et les conditions dans lesquelles les échanges de services sexuels se déroulent. Le rôle de l'intervenant.e devrait se clarifier en fonction d'où les échanges de services sexuels se situent, à un moment donné, sur ce spectre. McMahon et Howard suggèrent que les intervenant.e.s devraient “recognize the resiliency of the YIP (Youth involved in prostitution) and focus on their self-identified needs before attempting to address their exploitation” (2017, p. 141). En tant qu'intervenant.e, notre rôle est donc d'accompagner les jeunes à assurer leur sécurité psychologique, physique, sexuelle et matérielle. Si une personne décrit une situation où elle est contrainte, l'intervenant.e pourrait mettre en lumière les impacts des échanges de services sexuels dans sa vie (sphère psychosociale, matérielle, développementale, etc.) et accompagnerait le/la jeune dans l'atteinte de ses objectifs. Si un.e jeune exprime le désir d'arrêter d'échanger des services sexuels, l'intervenant.e pourrait explorer comment ses besoins pourraient être comblés autrement. Si ce n'est pas le cas, l'intervention peut servir à améliorer les conditions dans

lesquelles les échanges de services sexuels sont pratiqués, par exemple par de l'information légale, médicale, l'établissement d'un plan de sécurité et des outils permettant de construire des relations saines et égalitaires.

En espérant que ce que nous avons partagé pourra nourrir vos réflexions, l'équipe du PlaMP vous invite à contacter l'organisme pour des précisions sur l'approche qui est présentée brièvement ici, ainsi que pour du soutien à l'intervention ou pour participer à une de nos formations.

 [Consultez le site Web du PlaMP](#)

COUSINEAU, Marie-Marthe, FOURNIER Michèle et HAMEL Sylvie (2007). « Filles et gangs de rue : quand le rêve tourne au cauchemar », dans NORMANDEAU, Sylvie, et autres (dir.). *Prévention de la violence envers les filles : Les programmes doivent-ils être spécifiques selon le genre ? : actes du colloque tenu à Montréal le 25 octobre 2002*, [Montréal], Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, p. 67-78. (coll. « Réflexions » ; 17).

 [Consultez le document](#)

MCMAHON-HOWARD Jennifer (2017). “Youth involved in Prostitution (YIP): Exploring possible changes in interactions with police and social service agencies and narrative of victimization” *Criminal Justice Review*, 42 (2), 119-145.

 [Consultez le document](#)

Réparer l'intimité blessée : dialogue dans le cadre de l'exploitation sexuelle chez les adolescents



Marie-Ève Lamoureux
Équijustice



Mathilde Martin
Équijustice

Par Équijustice

✉ Écrire à Équijustice

🔗 Consultez le site Web
d'Équijustice

514 522 2554

Équijustice est une association québécoise provinciale à but non lucratif comptant 23 membres à travers tout le Québec qui offre une expertise en matière de justice réparatrice et de médiation. Mu par des valeurs de respect et d'ouverture, le réseau Équijustice privilégie une approche humaine et équitable.

Pornographie juvénile en ligne, sextorsion, distribution non consentie d'images sur les réseaux sociaux, intimidation et harcèlement numérique... Les nouvelles technologies sont un terrain fécond pour une nouvelle forme de criminalité où nos actes, nos images et notre réputation nous échappent aussi vite qu'un clic. Dans une étude menée par Statistique Canada en 2012, les chiffres révèlent que la majorité des victimes de cybercriminalité sont de jeunes femmes impliquées dans des crimes à caractère sexuel (96 %) et que ces victimes connaissent l'auteur du délit (73 %) ¹.

Comment gérer les répercussions d'un crime qui a brisé notre confiance en l'autre, ébranlé notre estime de soi, violé notre intimité ? Comment oublier ces images qui circulent contre notre volonté et se propagent comme un virus sur les réseaux sociaux ? Comment réparer l'affront subi lorsque l'on a été mis à nu et exhibé aux yeux de tous ? Comment accompagner ces victimes, ces contrevenants et leurs proches ?

C'est la situation qu'ont traversée de nombreux adolescents que nous avons accueillis dans nos organismes de justice réparatrice. Nos médiateurs sont confrontés à ces questions et à ces enjeux lorsqu'ils accompagnent des adolescents dans une démarche de médiation pour des cas qui relèvent de l'exploitation sexuelle. Pour mieux entrevoir les possibilités de réparation offertes par la médiation, nous vous emmenons au cœur de ces démarches de dialogue telles que nous les pratiquons à Équijustice ².

**Mise en contexte :
Les crimes liés à
l'exploitation sexuelle
chez les ados et la LSJPA**

En tant que réseau de justice réparatrice, certains cas de crimes commis par des adolescents nous parviennent par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) ³. Dans ce contexte, et sans s'y limiter, la justice réparatrice offre la possibilité aux personnes contrevenantes de réparer les torts causés par un acte criminel, et aux personnes victimes

de participer au processus si elles y consentent.

Ces dernières années, nos organismes ont reçu plusieurs cas relevant de l'exploitation sexuelle, et, généralement, ils ont ceci en commun :

- + les personnes victimes et les personnes responsables fréquentent le même établissement scolaire, se connaissent et entretenaient, avant l'événement, une relation amoureuse ou amicale ;
- + lorsqu'une photo est impliquée, le cliché des parties intimes ou de la personne dénudée est d'abord fait de plein gré ;
- + la photo est ensuite partagée par impulsivité, parfois sans en mesurer les conséquences, sur les réseaux sociaux ou par texto/Snapchat ;
- + la situation dégénère rapidement, notamment à cause de la viralité des outils numériques ;
- + finalement plusieurs personnes (jusqu'à des dizaines) peuvent être impliquées dans le crime.

De l'aveu des participants, c'est souvent par maladresse ou « sans réfléchir » que les images intimes sont diffusées. Plusieurs vont jusqu'à ignorer que leurs actes sont illégaux et relèvent de la pédopornographie ou de l'exploitation sexuelle. Il n'est pas rare que les victimes se sentent aussi coupables, puisque c'est par elles, pensent-elles, que tout a commencé.

Le dialogue et la réparation : l'accompagnement des personnes victimes, contrevenantes et de leurs proches.

Les médiateurs d'Équijustice accueillent, accompagnent et soutiennent les accusés et les victimes, avec impartialité, dans le processus de dialogue et de réparation des torts causés. Les parents sont également

invités à s'impliquer dans la démarche, aux côtés de leur enfant. C'est encore plus vrai dans le cas de crimes qui touchent directement l'intimité du mineur et par ricochet l'intimité de la famille.

Le travail du médiateur d'Équijustice consiste à écouter et circonscrire les attentes de chacun, préparer consciencieusement les parties à un éventuel dialogue et les accompagner dans l'échange en toute sécurité, que la médiation se déroule sous la forme d'un face-à-face ou non.

Les participants sont d'abord conviés à des ateliers préparatoires individuels qui permettent à chacun d'exprimer son point de vue sans contraintes. Ces ateliers permettent aux personnes impliquées de réfléchir aux conséquences de l'événement, à ce qu'ils souhaitent exprimer et comment ils désirent le faire, à ce qu'ils souhaitent entendre ou obtenir de l'autre ainsi qu'aux possibilités qui pourraient émerger d'une telle démarche. C'est à la fois un travail d'introspection et de communication qui est entrepris en profondeur

avec chaque personne. Cet exercice, fondamental, est un révélateur pour bien d'entre eux. Les ateliers permettent d'explorer sentiments et attentes dans toute leur complexité et franchise : cette victime qui se sentait trahie, dévastée, et qui voulait avoir des réponses à ses questions ; celle-là, indifférente en apparence, qui souhaitait voir l'accusé regretter son geste ; ce garçon bouleversé de ne pas être pris au sérieux en tant que victime ; ce contrevenant surpris de réaliser l'ampleur des impacts de son geste ; cet autre furieux d'être le seul accusé alors qu'il a reçu une photo non désirée ; ce parent déçu par le comportement de son enfant, en colère, qui avait besoin de « ventiler » ; cet autre effrayé par son propre désir de vengeance ou cette famille ressoudée qui avait finalement besoin de rétablir la communication en son propre sein.

Il y a autant de raisons de participer à une démarche de dialogue qu'il y a d'individus. Pourtant, de nombreux adolescents sont



motivés par le même désir, quasiment cathartique : comprendre comment chacun a pu en arriver là, exprimer ce qu'ils ont vécu ou ressenti, voir que l'autre n'est pas insensible.

Souvent, c'est au moyen de lettres que le dialogue aura lieu. Cette lettre qui permet de mettre des mots sur leurs maux, dire sans voir, sans être exposé une fois encore au regard de l'autre, qui permet de clore un processus de communication avec l'autre et aussi avec soi, de commencer un nouveau chapitre de vie, plus serein.

Au-delà des ados

Depuis plusieurs décennies, la justice réparatrice gagne en popularité, tant pour les crimes mineurs que pour ceux d'une extrême gravité. Elle permet d'envisager les rapports entre victimes et criminels autrement, de donner une voix à ceux qui le souhaitent. Depuis plusieurs années, notre réseau reçoit des demandes dans le cadre de crimes à caractère

sexuel, de violence conjugale et autres crimes graves contre la personne. Certains de nos médiateurs œuvrent également au sein du Service correctionnel du Canada. Si, aujourd'hui, la majorité des cas liés à l'exploitation sexuelle qui nous parviennent sont le fait d'adolescents, notre mission, nos outils, notre approche⁴ et notre expertise sont tels que nous imaginons aisément transposer cette démarche à toute victime, tout contrevenant et tout type de crimes relevant de l'exploitation sexuelle.

¹ Mazowita B., Vézina M. (2014), Les cybercrimes déclarés par la police au Canada, 2012 (publication no 85-002-X2014001). Statistiques Canada.



Consultez le document

² Équijustice est une association québécoise provinciale à but non lucratif comptant 23 membres à travers tout le Québec qui offre une expertise en matière de justice réparatrice et de médiation.

³ Ministère de la Justice. Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents: Résumé et historique.

⁴ Charbonneau, S., Rossi, C. (2020) la médiation relationnelle: Rencontres de dialogue et justice réparatrice. Éditions L'Harmattan.

BOÎTE À OUTILS

**La prise en charge
des enfants
et des adolescents
victimes de
violence sexuelle
à la Fondation
Marie-Vincent**



Gina St-Denis
Criminologue

M^{me} St-Denis était à l'emploi de la Fondation Marie-Vincent jusqu'au 20 août 2020.

Selon le Gouvernement du Québec, l'exploitation sexuelle :

« Implique généralement une situation, un contexte ou une relation où un individu profite de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne, ou de l'existence d'une inégalité des rapports de force, dans le but d'utiliser le corps de cette personne à des fins d'ordre sexuel, en vue d'en tirer un avantage. Il peut s'agir d'un avantage pécuniaire, social ou personnel, tel que la gratification sexuelle, ou de toute autre forme de mise à profit. »

(Gouvernement du Québec, 2020).

Parmi les phénomènes d'exploitation sexuelle : prostitution et proxénétisme juvéniles ; pornographie infantile et juvénile, cyberviolence sexuelle, leurre d'enfants, etc. (TCSACSM, 2020).

La Fondation Marie-Vincent

La Fondation Marie-Vincent est un centre d'aide aux enfants (CAE) (Child advocacy Center) qui vient en aide aux enfants et aux adolescents ayant été victimes de violence sexuelle ainsi qu'aux enfants présentant des comportements sexuels problématiques. La particularité de Marie-Vincent est de regrouper, sous un même toit, tous les services dont un jeune pourrait avoir besoin à la suite d'une situation de violence sexuelle (entrevue policière, examen médical, services psychosociaux et services thérapeutiques spécialisés fondés sur l'approche cognitive comportementale (TF-CBT)¹).

La Fondation Marie-Vincent joue également un rôle sur le plan de la prévention de la violence sexuelle auprès des tout-petits et des adolescents en développant des programmes et des outils pour les jeunes et les adultes qui les entourent. Marie-Vincent contribue aussi au transfert des connaissances en offrant des formations aux professionnels de divers horizons. Finalement, la Fondation soutient la

Chaire de recherche interuniversitaire Marie-Vincent en agression sexuelle. Cet arrimage entre les services cliniques et la recherche permet de développer une expertise québécoise de fine pointe quant aux meilleures pratiques en matière d'intervention en violence sexuelle.

L'équipe de Marie-Vincent est composée de professionnels multidisciplinaires; les criminologues sont amenés à développer leur expertise et à mettre à profit leurs connaissances en matière de victimologie.

Les conséquences de l'exploitation sexuelle

Les conséquences pouvant être vécues par les victimes d'exploitation sexuelle semblent similaires à celles présentées par les victimes d'agression sexuelle, c'est-à-dire qu'elles apparaissent sur un continuum et peuvent être très variées. Chez les jeunes, les conséquences de l'agression sexuelle peuvent être, entre autres: une faible estime de soi, des comportements sexuels problématiques, une sexualité à risque, l'automutilation, la dissociation, les troubles alimentaires, les idéations suicidaires,

des difficultés au niveau de la régulation émotionnelle, l'adoption de comportements à risque, des difficultés de concentration et d'autres symptômes de stress post-traumatique (Hébert & Daignault, 2015).

Les études démontrent que plusieurs facteurs sont reconnus comme pouvant affecter le profil des victimes, soit les caractéristiques personnelles de l'enfant, les caractéristiques de l'agression sexuelle ainsi que l'environnement familial (Spaccarelli & Kim, 1995). Sur le plan clinique, il est également constaté que la gravité des gestes posés n'explique pas à elle seule les impacts pouvant en découler sur le plan symptomatologique. Plusieurs facteurs peuvent aussi avoir un impact sur la trajectoire résiliente des jeunes.

Par ailleurs, les victimes d'exploitation sexuelle peuvent vivre des symptômes spécifiques. Elles peuvent développer « des distorsions cognitives sur les relations amoureuses et sexuelles, une vision pornographique de la sexualité; l'hypersexualisation, des problèmes de consommation de drogue et d'alcool. » (Fondation Marie-Vincent, 2020)

L'exploitation sexuelle, sous toutes ses formes, porte atteinte au sentiment de sécurité et peut s'avérer potentiellement traumatique.



Les défis spécifiques à l'offre de services aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle

La confiance envers les intervenants

Dans un monde idéal et dans la perception de beaucoup d'enfants, le rôle de l'adulte est de les protéger. Lorsqu'un adulte significatif va à l'encontre de ce fondement,

cela peut engendrer des impacts psychologiques importants et c'est toute la conception de soi et du monde de l'enfant qui peut être ébranlée. À cet égard, il n'est pas rare de constater, chez plusieurs enfants, de la méfiance ressentie envers des intervenants. Souvent en état d'hypervigilance, ces enfants peuvent avoir besoin de plusieurs rencontres avant de se déposer et d'établir un lien de confiance avec l'adulte. Pour ce faire, il est important de respecter le rythme de l'enfant, d'être honnête dans nos objectifs avec lui, d'être à l'écoute de ses craintes et de le rassurer au besoin. Il est également important d'avoir des moments plus légers et ludiques lors des rencontres, comme des moments destinés à des jeux dirigés.

La banalisation des agressions sans contact physique

Un autre enjeu noté dans les constats cliniques est la banalisation ou la minimisation à laquelle les enfants peuvent être confrontés dans les contextes d'agressions sexuelles n'impliquant pas de touchers directs. Par exemple, dans le cadre de la pornographie juvénile, l'enfant peut avoir été filmé sans nécessairement avoir été touché. Il peut donc parfois recevoir le message que les gestes posés sont « anodins » et être encouragé à oublier les agressions. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce n'est pas uniquement la sévérité des gestes posés qui aura

un impact sur le fonctionnement de l'enfant, mais bien un ensemble de facteurs. Effectivement, même sans contact physique, la violence sexuelle peut avoir des conséquences importantes dans la vie et le développement des jeunes. Il est donc primordial de pouvoir intervenir et d'offrir des services à ces victimes afin de réduire l'impact de ces conséquences dans leur vie.

La prostitution juvénile

Le premier défi auquel les intervenants qui aident les jeunes impliquées² dans des activités de prostitution juvénile doivent faire face, c'est la mobilisation de celles-ci afin qu'elles se présentent aux rencontres.

Ensuite, il est important de bien comprendre les différents besoins qui se cachent derrière le comportement de l'adolescente. En effet, la prostitution juvénile impliquant un proxénète est un phénomène complexe et les raisons de s'engager dans ce type d'activité le sont tout autant. Certaines le font pour l'appât du gain, d'autres par amour, d'autres pour l'adrénaline. Comprendre les raisons qui poussent l'adolescente à se prostituer constitue un levier principal d'intervention. Cela nous permet de trouver, en collaboration avec l'adolescente, des alternatives saines qui répondent à ses besoins.

Plusieurs stratégies sont utilisées par les proxénètes afin d'engager plus facilement les jeunes dans les activités de prostitution, notamment la désensibilisation à la sexualité (par exemple : agressions sexuelles, mises en contact avec de la sexualité explicite par le biais des bars de danseuses ou des salons de massage, etc.). Cette rupture entre le corps, la tête et le cœur profite au proxénète. Le défi de l'intervenant, notamment du thérapeute, réside dans le fait de reconnecter ces trois entités.

Notre approche thérapeutique, la TF-CBT, nous aide à adresser les pensées, les émotions et les comportements nuisibles de l'adolescente. Elle nous permet aussi de réduire de façon significative les symptômes de stress post-traumatique.

Un autre défi complexe est de faire comprendre à l'adolescente que ce qu'elle vit est en fait une ou des agressions. Cependant, peu de jeunes impliquées dans les activités de prostitution s'identifient comme une victime.

Selon la sexologue et psychothérapeute de Marie-Vincent Geneviève Boisvert-Pilon: « Intervenir auprès d'une victime d'exploitation sexuelle, c'est à la fois intervenir auprès d'une victime d'agression sexuelle, une victime de violence conjugale et une personne atteinte du syndrome de Stockholm »³.

En effet, une difficulté en occulte souvent une autre; on peut donc parler de comorbidité des symptômes. Le suivi peut donc s'avérer beaucoup plus long pour pouvoir adresser différents enjeux en profondeur.

Les services-conseils

Si vous êtes un professionnel et que vous avez des questions concernant la violence sexuelle chez les enfants et les adolescents, les comportements sexuels problématiques chez les enfants ou l'exploitation sexuelle, vous pouvez communiquer avec le service-conseil de Marie-Vincent pour parler à un professionnel qui pourra vous guider dans vos interventions. Pour en savoir plus ou pour référer un jeune,

visitez le site marie-vincent.org ou appelez au 514 285-0505.



Visitez le site de la Fondation Marie-Vincent.

¹ Trauma Focused-Cognitive Behavioral Therapy

² Nous utilisons ici le féminin, car la majorité des jeunes impliqués dans des activités de prostitution que nous avons reçus à la Fondation Marie-Vincent sont de sexe féminin. Cependant, nous sommes conscients que la prostitution juvénile est un phénomène présent chez les garçons.

³ Propos recueilli dans le cadre d'une entrevue sur l'implication de Madame Geneviève Boisvert-Pilon dans le projet SPHÈRES (mai 2020)

Références

Fondation Marie-Vincent. (2020). Mémoire de la Fondation Marie-Vincent. Présenté dans le cadre de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs. Montréal.

Fleury, É. et Fredette, C. (2002). Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée « Le silence de Cendrillon ». Montréal: Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.

Gouvernement du Québec (2020). Exploitation sexuelle.



Consultez le document

Hébert, M. et Daignault, I. V. (2015). "Challenges in treatment of sexually abused preschoolers: A pilot study of TF-CBT in Quebec". *Sexologies*, 24 (1), e21-e27.

Spaccarelli, S. et Kim, S. (1995). "Resilience criteria and factors associated with resilience in sexually abused girls". *Child Abuse & Neglect*. Volume 19, Issue 9 September 1995, Pages 1171-1182.

TCSACSM. (2007). Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle.



Consultez le guide

Lus, vus et entendus pour vous

Comité Le Beccaria

1 Born, M. (2019). *Comment intervenir efficacement auprès de jeunes délinquants ?* (2^e éd.) De Boeck Supérieur.*

Cet ouvrage permet d'outiller les professionnels travaillant auprès de jeunes ayant commis des délits. Il offre des méthodes et techniques probantes afin d'améliorer l'intervention auprès de cette clientèle. Il s'agit d'un livre concret, permettant aux professionnels de mettre en application les éléments d'intervention abordés.

2 Campagne de sensibilisation des violences sexuelles en contexte intime: une initiative AVEC, PAR et POUR les adolescents. Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité, avec le soutien du Secrétariat à la condition féminine du Québec (2019).



Visionnez la campagne

Plusieurs capsules de sensibilisation aux violences sexuelles, pour les adolescents. Les protagonistes sont des jeunes s'étant impliqués dans l'ensemble du projet. La chaîne YouTube du Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité présente plusieurs de ces capsules. À voir!

3 Lanza, C. (2018, 24 août). Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles: spécificité de nos pratiques [communication orale]. Université d'été Trajetvi sur la violence conjugale et la violence faite aux femmes, Montréal, Qc, Canada.



Visionnez la présentation

Présentation du CALACS de l'Ouest-de-l'île, la mission, les services offerts, les besoins des survivantes et la spécificité de l'approche féministe dans l'intervention.

4 Lebel, L. (2019). *L'art de juger*. Les Presses de l'Université Laval.*

Ce livre se veut un recueil de plusieurs textes rédigés par l'Honorable Louis Lebel, permettant de découvrir l'évolution du droit et l'apport incontestable de l'auteur, au monde juridique.

5 Mourani, M. (2019). Mémoire déposé à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs lors du mandat « Consultations particulières et auditions publiques sur l'exploitation sexuelle des mineurs. »



Consultez le mémoire

Ce mémoire présente l'état de situation de l'exploitation sexuelle à l'échelle internationale et au Canada. Une stratégie québécoise de lutte contre la traite des personnes est présentée, basée sur la prévention, la réadaptation, la répression et la recherche. Enfin, 15 recommandations sont détaillées.

6 Nagal, S., Winterberg, S. (réalisateur). (2019).
Trafic d'enfants au cœur de l'Europe [Documentaire].
Medienkontour Winterberg & Nagel, NDR.

 [Visionnez le reportage](#)

Grand reportage présentant la situation du trafic d'enfants en Europe, notamment d'où provient la demande, qui sont les trafiquants et comment les réseaux fonctionnent-ils ?

7 Cusson, M. (2020). *La criminologie* (8^e éd.) Hatchette.

La toute dernière édition de cet ouvrage présente un état de connaissance à jour et actuel, concernant la criminologie. Il s'agit d'un excellent livre d'introduction, afin de comprendre la discipline et d'en apprendre davantage sur les enjeux liés à la criminalité.

* Ces écrits nous ont été partagés par M. André Normandeau, PhD., Université de Montréal. Nous tenons à le remercier pour cette recension fort pertinente.

